

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 20 au 26 novembre 1841.

ARRIVÉES.

Marseille. brick-goëlette St-Antoine, c. Guasco, diverses.
 Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaia, vin.
 Pronete. gondole Anonciation, c. Dominici, vin.
 Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, pass.
 Cagnano. gondole St-Jean, c. Agostini, vin.
 Cagnano. gondole Lavasina, c. Franceschi, bois.
 Macinaggio. gond. Quatre Frères, c. Dominici, v.

DÉPARTS.

Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippi, vin.
 Macinaggio. gondole St-Clément, c. Damiani, vin.
 Centuri. felouque St-Pierre, c. Meglio, lest.
 Toulon. bateau à vapeur Gulo, c. Valzi, dépêch.
 Porto-Ferrajo. mist. Assomption, c. Thiers, lest.
 Marseille. tartane Vierge des Carmes, c. Beborà, diverses.
 Marseille. b. goëlette Conception, c. Erso, bois.
 Gènes. bauf Jésus-Marie, c. Baussa, bois.
 Gènes. goëlette St-Joseph, c. Micolani, bois de construction.

Naples. balancelle St-Henri, c. Matherosi, anguilles.
 Naples. balancelle St-Louis, c. Godino, anguill.
 Livourne. brick-goëlette Corse, c. Sisco, lest.
 Livourne. gondole St-Antoine, c. Zonza, lest.
 Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, lest.
 Livourne. brick Jean Valery, c. Cambiaggi, lest.
 Portovechio. brick-goëlette Printemps, c. Valzi, Toulon. bateau à vapeur Golo, c. Valzi, dépêch.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA — IMPRIMERIE FARIANI.

Annonces et Avis divers.

LIBRAIRIE PITTORESQUE DE LA JEUNESSE, RUE DE SEINE, 10.
 Ouvrages illustrés pour la jeunesse, paraissant par livraisons.

PANTHÉON DE LA JEUNESSE.

VIES DES ENFANTS CÉLÈBRES,

Par J. CABOCHÉ DEMERVILLE,

Un magnifique vol. in-8°, papier satiné et glacé, illustré de 200 dessins sur bois, 20 belles lithographies imprimées en deux teintes et rehaussées de blanc.

20 livraisons à 50 cent. — Le volume, 10 fr.

L'ouvrage est complet; on peut cependant le retirer par une ou deux livraisons

SOIRÉES D'AUTOMNE,

ou NOUVELLE MORALE EN ACTION,

Un volume in-8°, papier satiné et glacé,

Illustré de 120 dessins sur bois et 40 belles lithographies imprimées en deux teintes et rehaussées de blanc.

40 livraisons à 25 cent. — Le volume complet 10 fr.

20 livraisons sont en vente.

LES PETITS FRANÇAIS,

24 PETITES PHYSIOLOGIES D'ENFANTS A 25 CENTIMES,

Par M^{me} Eugénie Foa, comtesse d'Ash, MM. Roger de Beauvoir, Albéric Second, Ourliac, L. Huart, E. Briffaut, J. Caboché Demerville, Jacquet-Delahaye, P. Bernard, C. Leduy, Deriége, etc.

Illustrations de GAVARNI, GÉNOLE, CÉLESTIN NANTEUIL,

Le volume complet : 6 fr.

Les personnes qui adresseront un bon sur la poste au Directeur de la Librairie pittoresque recevront franco les ouvrages demandés par elles.
 Les personnes qui souscriraient pour cinq ouvrages recevront le sixième gratis.

ON SOUSCRIT : A LA LIBRAIRIE PITTORESQUE DE LA JEUNESSE, rue de Seine, 10 à Paris;

Et chez AUBERT et C^{ie}, place de la Bourse.

Et chez tous les Libraires de France.

AUJOURD'HUI
 JOURNAL DES RIDIGULES

Littérature, Modes, Théâtre.

Paraissant chaque Dimanche, 26 caricatures coloriées, de modes et de mœurs,

Dessinées par G. FONTALLARD.

PRIX DE L'ABONNEMENT A PARIS,

Un an 20 fr. 6 mois 11 fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT EN PROVINCE.

Un an 22 fr. 6 mois 12 fr.

On s'abonne à l'Administration Rue de la Feuillade N° 5.
 à Paris, et ICI.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIEUX et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français,
 JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
 POUR SIX MOIS 8
 POUR TROIS MOIS 5
 POUR LE CONTINENT 20
 POUR L'ÉTRANGER 24

PRIX D'INSERTION.

Diverses 40 cent.
 Judiciaires 35.

Bastia.

Un article de la loi du 10 Juin 1833, sur l'instruction primaire, établit que les communes chefs-lieux de département et celles dont la population excède 6,000 âmes doivent avoir une école primaire supérieure. Jusqu'ici sur 290 communes, pour lesquelles cet article de loi est obligatoire, 161 seulement s'y sont conformées. Les causes de cette lenteur, ainsi que le dit M. le Ministre de l'instruction publique dans son rapport au Roi, l'expliquent sans la justifier complètement. Elles ont tenu à la nécessité d'assurer d'abord l'instruction primaire élémentaire, à la difficulté de trouver et d'acquiescer plusieurs locaux appropriés aux divers degrés de l'enseignement. Enfin et surtout à la modicité des fonds disponibles sur les revenus communaux ordinaires et à l'insuffisance de l'office autorisé par la loi dans les seules limites du minimum de 400 fr. pour le traitement d'un instituteur.

C'est à cette lacune que M. le Ministre de l'instruction publique vient de chercher de porter remède, en provoquant une ordonnance royale qui, profitant de l'organisation des collèges communaux, établit dans 23 villes, que l'ordonnance désigne, des espèces d'écoles primaires supérieures qui, en attendant mieux, répondront en partie au but que se proposait la loi de 1833. L'organisation incomplète ou defectueuse de ces collèges communaux, qui ne répondaient que bien imparfaitement aux besoins des localités, puisqu'ils ne présentaient qu'un cadre d'enseignement très restreint, sera ainsi améliorée: à côté de l'étude des lettres mortes, dont l'utilité n'était pas de première et de générale nécessité dans ces localités, puisqu'elle ne compte que très peu d'élèves, l'on trouvera un système d'enseignement un peu plus relevé que l'enseignement primaire

et qui s'adressera à tous les besoins et à toutes les spécialités. C'est donc la une amélioration importante que nous nous plaignons à constater; elle pourra se réaliser d'autant plus facilement qu'elle n'exigera que peu de sacrifices, de la part des villes qui seront dotées de cette instruction nouvelle, une partie des professeurs de ces cours nouveaux, sinon tous, pouvant et devant être pris parmi les fonctionnaires mêmes des collèges communaux qui existent déjà. M. le Ministre a donc su concilier à la fois et l'intérêt de l'instruction en général et l'intérêt de l'économie pour les caisses municipales. Dans le nombre de ces 23 villes, qui, jusqu'ici, n'ont encore rien fait pour favoriser, dans leur sein, l'instruction primaire supérieure, qui ont négligé, par un motif ou par un autre, de se conformer au texte ou au moins de se rapprocher de l'esprit de la loi, par l'établissement de quelques cours analogues à ceux qui sont prescrits pour ce genre d'enseignement, nous sommes heureux de ne voir figurer aucune ville de notre département. En Corse où l'instruction primaire a reçu, depuis quelques années, de si grands développements, on s'est au moins conformé, autant qu'on l'a pu, à la loi du 10 Juin 1833, et les collèges de Bastia, d'Ajaccio et de Calvi offrent, à côté de l'enseignement secondaire, un enseignement qui est presque celui des écoles primaires supérieures et qui, s'il leur est inférieur sous quelques rapports, leur est supérieur sur d'autres, ce qui offre une compensation suffisante. Ce qu'on a fait ne doit pas sans doute dispenser de faire mieux, de faire plus complètement, mais c'est déjà beaucoup pour un département qu'on peint comme si arriéré en tout, sur le continent, quand on ne le connaît pas, de ne point se trouver dans la position de recevoir d'office, comme les villes importantes du Havre, de Cherbourg, de Montargis, de St. Jean d'Angely, de Tarascon, etc. etc. un enseignement rendu obligatoire depuis huit ans. La Corse échappe au moins au blâme indi-

rect, qui découle de l'ordonnance nouvelle dont nous parlons, et nous nous en applaudissons vivement.

Si l'on apprenait à M. le Ministre de l'intérieur, à Paris, qu'aujourd'hui le chemin le plus direct, le plus court et le plus commode pour se rendre de Bastia à Ajaccio est de passer par Toulon, son étonnement serait grand et il aurait sans doute quelque peine à croire à ce qui pour lui serait une mauvaise plaisanterie. Cependant c'est pourtant la l'exacte vérité. Voilà plus de deux mois que les ponts jetés sur les torrents qui traversent la Foce, ont été emportés par les pluies et depuis lors ces ponts, au nombre de quatre, n'ont pu être reconstruits sinon définitivement au moins provisoirement. La voiture est obligée de s'arrêter à quelque distance de Vivario; de cet endroit à Bocogano, c'est-à-dire pendant l'espace de près de six lieues, le transport des dépêches se fait à cheval et les voyageurs se voient fermer cette route, à moins qu'ils ne préfèrent parcourir cette distance à pied ou à cheval, ce qui, par la saison actuelle, n'est ni commode ni très agréable. M. le Ministre de l'intérieur et M. le Directeur des ponts et chaussées se demanderaient sans doute comment et pourquoi les communications n'ont pas été promptement rétablies, alors qu'il était si facile de le faire, puisque ces ponts sont précisément à la proximité de la forêt de Vizzavona, qui fournirait, en abondance, les matériaux nécessaires pour construire des ponts provisoires. La Corse joue véritablement, en tout ceci, de malheur, et alors que sur le continent les dégâts, produits par les dernières inondations, ont été promptement réparés, que les routes ont été remises en état, les ponts relevés, nous qui n'avons à peu-près qu'une seule route royale, qui sert de communication entre les deux points les plus importants de l'île, nous, qui avons sous la main les matériaux nécessaires, nous sommes forcés de prendre la voie de mer, c'est-à-dire de faire plus

de 150 lieues, de dépenser plus de huit jours et près de cent francs pour aller de Bastia à Ajaccio et vice-versa, pour un trajet qui ne demande d'ordinaire que 24 heures et vingt-cinq francs. Et ce qu'il y a de plus fâcheux c'est que ce provisoire, qui dure déjà depuis fort long-temps, menace de se prolonger encore et qu'on ne parle pas moins que de quatre à cinq mois qui seraient nécessaires pour achever les réparations qui devront rendre la route viable : c'est cependant en ce moment là que le département se trouve précisément privé de la présence d'un ingénieur en chef. N'est-ce pas trop de malheur à la fois? Nous savons bien qu'on nous répondra que le département n'est pas tout-à-fait sans ingénieur puisque l'intérim est confié à un ingénieur ordinaire. Mais à part tout ce que les intérim ont de funeste, puisqu'ils ne donnent ni liberté ni spontanéité, nous savons aussi que l'intérim en question est assez mal rempli : nous le comprenons, car il est difficile de faire deux choses à la fois, de l'administration et de la politique, fut-ce même de la politique démocratique, la moins convenable, après tout, pour faire les affaires d'un pays qui se soucie très peu de divagations soi-disant patriotiques, et qui, n'auraient-elles d'autre tort que d'être en opposition directe avec les vues du gouvernement et les vœux du pays, seraient déjà assez déplacées par cela même. Le gouvernement attend toute autre chose de ses agents et la Corse serait assez de l'avis qu'on s'occupât un peu plus sérieusement de ses affaires. Nous espérons au moins que cette réclamation fera hâter des réparations qui avec un peu de bonne volonté et d'activité, auraient été terminées depuis long-temps.

P. S. Nous avons écrit ces lignes quand nous avons appris la nomination de l'ingénieur en chef de notre département. Espérons enfin que sa présence apportera un remède à tous les abus que nous avons signalés et aux lenteurs dont nous parlons ici.

Nous apprenons que plusieurs personnes ont pris le parti, pour se rendre à Ajaccio, de profiter de l'offre faite par MM. les frères Valeri de faire partir, le 9 du courant, un de leur bateaux pour cette ville. Dans l'état déplorable d'interception où se trouvent les communications directes de Bastia avec le midi de la Corse, il faut bien se résoudre à un semblable moyen de transport, qui devient un véritable service rendu aux habitants de Bastia et d'Ajaccio. Il serait même à désirer que cet essai pût réussir et qu'un départ semblable eut lieu tous les 15 jours au moins, aussi long-temps que la voie de terre continuera à être interceptée.

L'Ouragan qui a éclaté tout-à-coup dans la nuit du 25 au 26 novembre a failli faire échouer sur les rochers le brick-goëlette le *St-Antoine* ancré en ce port, commandé par le capitaine Guasco : mais ce malheur n'a pas eu lieu grâce à l'empressement de M. Gardanne capitaine des douanes à Bastia qui, sans hésiter et sans se laisser effrayer par le danger, s'est lancé sur une embarcation accompagnée de quatre marins de la douane : ils ont pu ainsi porter, en temps opportun, les secours nécessaires pour prévenir tout accident.

Nous sommes heureux de nous joindre au capitaine de ce bâtiment pour payer à M. Gardanne le tribut de reconnaissance que mérite son acte de dévouement.

Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, en date du 12 du mois dernier, M. Soloau, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées de 1^{re} classe, actuellement attaché au service du département des Ardennes, a été appelé à remplir les fonctions d'ingénieur en chef dans le département de la Corse, en remplacement de M. Mangeot.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 20 novembre dernier, M. Gaffori, licencié en droit, professeur adjoint à l'école Paoli, est chargé provisoirement du cours de littérature française, en remplacement de M. Gaietta, appelé à d'autres fonctions.

Le cours de langue française annexé à ladite école est provisoirement confié à M. Gaffori attaché à l'école Paoli, en qualité de secrétaire bibliothécaire.

M. Ledru-Rollin, avocat du barreau de Paris, nommé dernièrement député par les électeurs du Mans, a fait publier un discours qu'il a prononcé dans une réunion électorale. Ce discours, qui n'était qu'une profession de foi républicaine et une attaque des plus violentes contre le gouvernement, a été déferé à la cour d'assises de Maine-et-Loire. M. Ledru-Rollin était assisté, dans sa défense, de MM. Odilon-Barrot, Berryer et Arago. M. Armand-Marast, du *National*, prêtait son concours à l'éditeur du journal qui avait publié le discours de M. Ledru-Rollin. D'après le verdict du jury M. Ledru-Rollin a été déclaré coupable sur quatre chefs d'accusation dirigés contre lui ainsi que M. Hureau, gérant du *Courrier de la Sarthe*. En conséquence M. Ledru-Rollin a été condamné à 4 mois de prison et 3,000 fr. d'amende et M. Hureau à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

Les deux condamnés se sont immédiatement pourvus en cassation.

AVIS.

La troisième session de la commission des lettres établie à Ajaccio sera ouverte du 1^{er} au 15 janvier prochain. Les diverses pièces exigées des candidats pour l'admission aux examens devront être adressées au recteur de l'académie, quinze jours avant l'ouverture des épreuves.

Le recteur de l'académie de la Corse, C. HEART.

Nouvelles Diverses.

Le conseil municipal de Paris a été saisi dans la séance de samedi du mémoire du préfet, relatif à l'institution des Prud'hommes.

Le *Courrier du Havre* annonce, sur des informations qu'il dit certaines, que M. le ministre du commerce, d'accord avec ses collègues, prépare un projet de loi ayant pour but le rachat de la sucrerie indigène avec indemnité.

Le gouvernement espagnol fait effectuer le paiement de l'arriéré de la solde due aux militaires qui ont appartenu à la légion étrangère. On en solde, dès à présent, la moitié à ceux qui se présentent en personne, munis de titres justificatifs de leurs droits.

Voici la liste des projets de loi sur lesquels des rapports ont été faits dans la dernière session

des Chambres; mais qui, n'ayant pu être ni discutés ni votés, passeront des premiers à l'ordre du jour :

Projet de loi concernant l'organisation du conseil d'état;

Projet de loi relatif au régime des prisons;

Projet de loi concernant les grandes voies de communication;

Projet de loi concernant la législation des douanes dans les Antilles françaises;

Projet de loi sur le timbre proportionnel appliqué aux effets de commerce et aux obligations;

Projet de loi relatif à la banque de Rouen;

Projet de loi relatif aux comptes définitifs de 1839;

Proposition Larabit, concernant l'arriéré de la légion-d'honneur;

Projet de loi sur les pensions de retraite.

Le *National*, prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, a comparu le 23 novembre devant la cour d'assises de la Seine. Le *National* a été acquitté.

Cent mille petits cubes en bois de sapin, ayant 20 centimètres environ, sont en ce moment déposés sur le port du Louvre, tout auprès du pont de Carrousel. Ce sont les pièces élémentaires d'un nouveau système de pavage, dont le premier essai, à Paris, va être fait incessamment dans la rue Neuve-des-Petits-Champs.

Ces cubes seront placés bois debout. Ils sont taillés de biais, de manière à s'appuyer les uns sur les autres par deux côtés. Ils sont aussi joints par des chevilles et des fils de fer. Enfin, sur la face supérieure, ils sont cochés d'une croix pour empêcher le pied des chevaux de glisser.

Ce pavage aura l'immense avantage de couler peu et de ne donner aucun bruit au passage des voitures. C'est le troisième système de pavage nouveau des rues et des routes qui se trouve actuellement en présence, savoir : 1^o pavage en bois ci-dessus; 2^o pavage céramique Polnceau; 3^o pavage en grès solide et en diagonal.

On écrit de Montevideo qu'il y a dans cette ville un si grand nombre de réfugiés italiens, qu'ils ont commencé à publier un journal dans leur langue.

Un jeune Italien, nommé Pugliesi, renouvelle en ce moment, à Lyon, les prodiges de calcul de tête qui ont déjà rendu célèbres Vito Mangiamelo et le jeune père de la Touraine, Mondoux.

M. le président du conseil, ministre de la guerre, vient d'instituer une commission pour l'examen de la question relative à l'établissement d'un service régulier de paquebots à vapeur entre l'île Bourbon et l'isthme de Suez.

Le ministre de l'intérieur a nommé une commission chargée de faire un rapport sur les projets exposés au concours pour le tombeau de Napoléon. Cette commission est composée de : MM. le comte d'Houdetot, le comte de Rémusat, Viet, Yatout, Fontaine, Ingres, David, Cayé, Varcollier, Ed. Bertin, Peisse et Théophile Gautier; ce dernier en qualité de secrétaire.

Les ouvriers fondeurs en cuivre refusent en ce moment de travailler. Ils demandent une augmentation de salaire, se fondant sur ce que leur journée, qui est de quatorze heures, ne leur est pas plus payée que la journée de douze heures des autres corps de métiers.

Plusieurs ouvriers, qui parcourent les ateliers des faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine et du Temple pour engager leurs camarades à quitter les ateliers, ont été arrêtés et conduits à la Conciergerie.

Il y a dans la *Revue de Genève*, d'octobre

1841, une lettre de M. le professeur Plantamour à M. le professeur Rives, qui est fort intéressante, en ce qu'elle donne des détails très précis sur l'éclipse de soleil qui aura lieu le 8 juillet prochain.

Pour Genève et Paris, cette éclipse sera une des plus belles qui seront observées dans le cours de ce siècle.

Au moment de la plus grande occultation, il n'y aura que la trentième partie du soleil qui ne sera pas cachée par la lune.

Voici quelle sera sa durée : Elle commencera à 5 heures 9 minutes 19 secondes du matin, et elle finira à 7 heures 4 minutes 7 secondes.

La zone obscure que l'éclipse dessinera sur la terre sera d'un degré et demi à deux degrés de largeur. Elle traversera, en se dirigeant vers le nord, le midi du Portugal, l'Espagne, le midi de la France, les états sardes, le royaume Lombardo-Vénitien, l'Autriche, la Hongrie, la Gallicie, la Pologne et la Russie.

Cette éclipse sera visible dans toute l'Europe, dans toute l'Asie, dans le nord de l'Afrique et dans la partie boréale de la Nouvelle-Hollande.

UN TREMBLEMENT DE TERRE. — On écrit de Cologne, le 27 Octobre :

Dimanche dernier nous avons été témoins d'un phénomène remarquable, mais effrayant. Un vent chaud et désagréable avait régné pendant toute la matinée et semblait l'avant-courreur de quelque événement atmosphérique. Environ huit minutes après deux heures nous éprouvâmes une secousse de tremblement de terre accompagnée d'un grand bruit souterrain. Ce tremblement de terre, qui ne dura pas plus de deux secondes, a été si violent qu'on ne se rappelle qu'un seul semblable, qui a eu lieu il y a trente ans; il a ébranlé toutes les maisons, fendu les murailles, fait tomber les cheminées, et en général causé de grands dégâts. Une partie des armoires nationales de notre superbe maison des Comités a été renversée. Les habitants de cette ville, pour lesquels cet événement n'est pas extraordinaire, n'en ont pas moins été jetés dans la plus grande terreur.

ALGÈRE. — On écrit d'Alger, 13 novembre : Nous sommes rentrés depuis hier de notre troisième ravitaillement. Le général Changarotier, qui nous commandait, a été assez heureux pour rencontrer l'ennemi et lui faire payer cher son acharnement à nous poursuivre. Le convoi avait été déposé à Medeah, et nos colonnes rentraient aux cantonnements d'Alger sans avoir vu l'ennemi, mais avec la certitude qu'il marchait sur nos traces. Les dernières gardes du 10^e bataillon de chasseurs à pied et des zouaves qu'on avait leurs postes du bois des Oliviers, à huit heures du matin, lorsqu'un millier de cavaliers et le double de fantassins kabyles se montrèrent prêts à commencer l'attaque. Les grandes gardes descendirent de leurs postes avec ensemble, et déployées en tirailleurs, soutenues chacune par sa réserve. Les Arabes n'attaquèrent que mollement, et attendaient que nos hommes se fussent engagés dans le bois des Oliviers, où ils commencèrent aussitôt une fusillade extrêmement vive.

L'affaire se trouvait donc engagée avec l'arrière-garde qui commandait le maréchal de camp Bedeau. Quand il eut jugé que les kabyles étaient descendus en assez grand nombre, et que les cavaliers s'étaient suffisamment répandus dans les bois, il commanda lui-même la charge, qui fut exécutée avec une vigueur admirable par l'infanterie sur le Teniah, et par les chasseurs à cheval et les gendarmes maures dans le bois. Toutes ces troupes se sont conduites avec éclat : les baionnettes et les sabres de nos soldats étaient teints

de sang de l'ennemi, auquel on a tué environ 300 hommes et pris 40 chevaux.

Nous sommes très fatigués, mais prêts à repartir, car chacun comprend la nécessité absolue de ne pas profiter d'un repos qui serait funeste à tous les succès dont nous avons lieu déjà de nous applaudir.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans le *Message* : Le 16, à Valence, la démolition de la citadelle avait été suspendue l'annonce de l'arrivée du régiment avait calmé les agitateurs; la députation provinciale de 1837 a remplacé celle de 1841. A Barcelone, il y avait 10,000 hommes dans la place et dans les environs; Barcelone était toujours en état de siège.

Les journaux de Barcelone vont jusqu'au 14. Une division navale française venant de Toulon, et composée des vaisseaux *la Ville de Marseille* et *le Généreux*, et la frégate *la Médée*, était arrivée à Barcelone. On disait que d'autres navires étaient en vue du port. On sait qu'il y a en outre à Barcelone les deux bricks français le *Mélagre* et le *Cef*. Le général Serrano était arrivé à Lérida dès le 12, avec huit bataillons et trois escadrons détachés de l'armée du Nord.

D'après les nouvelles de Valence, du 12, tout était tranquille dans cette ville. Les élèves de l'Université se sont munies seulement contre des professeurs délégués de la junte.

ESPAGNE. — Les cortes s'ouvriront, dit le *Moniteur parisien*, le 26, à Madrid.

D'après les dernières nouvelles, Barcelone jouissait d'une tranquillité si parfaite que, disaient-ils, Espartero ne jugeait plus que sa présence y fût nécessaire, et avait renoncé à s'y rendre. L'état de siège était toujours maintenu et la garde nationale soumise à une rigoureuse épuration.

PORTUGAL. — Les puissances du nord paraissent disposées à reconnaître le gouvernement de Dona Maria. Toutefois, l'Autriche est la seule qui ait, jusqu'à présent, accredité un ministre auprès de la cour de Lisbonne.

SUISSE. — Une grande agitation règne à Genève; elle est motivée par l'aspiration des classes populaires à l'extension de leurs droits politiques. Le conseil représentatif a été convoqué pour lundi, 22, et l'ordre du jour portait un rapport sur un projet de loi constitutionnelle et un projet de loi organique, relatifs au droit de pétition, à l'initiative et au mode de votation des lois constitutionnelles. D'après le journal de Genève, cet ordre du jour indique une velléité de concessions de la part du gouvernement; mais il ne paraît pas que cela doive satisfaire les classes agitées, qui demandent principalement une nouvelle loi d'élections.

GENÈVE. — Le *Journal de Genève*, organe de l'opinion radicale commence ainsi son numéro, de mardi 22 novembre : Victoire!!! La cause nationale a triomphé dans la journée d'hier; l'opinion publique et la presse, son organe, ont obtenu satisfaction complète; le mode d'une *Constituante* a prevalu pour la réforme de nos institutions.

Cette décision du conseil d'état a été prise dans la journée de lundi 22, à la suite d'une manifestation non équivoque de la population, ou de moins de cette partie de la population qui descend dans la rue pour exprimer par des cris ses vœux et ses aspirations politiques.

Le *Fédéral* se borne à rapporter les délibérations du conseil d'état, sans parler des manifestations du dehors.

ORIENT. — L'évacuation de la Syrie par les troupes anglaises est désormais un fait officiel. Le *Times* contient une lettre de lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, à sir G. Murray, grand-maître de l'artillerie, qui ne permet plus d'élever aucun doute à ce sujet. De nouveaux troubles se sont manifestés en Syrie; le recouvrement du tribut imposé aux habitants a amené une collision dont le résultat a été la perte de 42 chrétiens et de quelques centaines de Druses. Les correspondances de Constantinople sont pleines du récit des intrigues qui se forment dans le divan pour anéantir le Hattî-Shériff de Gulbanî, et repousser toutes les tentatives de réformes. Rifaat-Pacha fait tous ses efforts pour arrêter autant que possible la réaction, mais il est débordé, et n'exerce, d'ailleurs, que peu d'influence sur le divan. M. de Pontois, ambassadeur de France près la Sublime Porte, est parti de Constantinople à bord du *Veloce* et est arrivé à Marseille le 22 Novembre. Peu de jours avant son départ, il avait eu avec Rifaat-Pacha une conférence assez longue sur l'état actuel des affaires en Turquie, et sur la direction à imprimer à la politique du cabinet musulman, pour prévenir ou du moins pour ajourner la dissolution de l'Empire. La Turquie est menacée d'un nouveau soulèvement en Romélie, et le gouvernement a pris des mesures en conséquence; l'affaire des Arméniens achématisques est loin aussi de s'être apaisée, plusieurs d'entre eux ont été exilés et d'autres ont dû émigrer les uns pour France, les autres pour la Russie, toutes les légations étrangères en ont été indignées, toutefois le seul ministre qui ait fait quelques démarches est M. de Pontois; mais ses réclamations ont été sans effet. Les affaires de la Grèce préoccupent aussi beaucoup la Porte; une conférence entre les représentants des trois cours protectorates de l'Hellade a dû avoir lieu le 28 octobre.

ANGLETERRE. — Les chartistes ont occasionné un grand scandale à l'occasion de la consécration d'une nouvelle église à Catton, près de Norwich. Ils ont sifflé et hué l'évêque. Plusieurs d'entre eux ont été immédiatement arrêtés et conduits devant le magistrat; mais avant d'arriver au bureau de police, les agents ont été assaillis violemment par d'autres chartistes, et quelques-uns ont été blessés. Un des prisonniers s'est évadé; plus tard on a opéré de nouvelles arrestations. L'affaire a été immédiatement jugée, et plusieurs des prévenus ont été condamnés à une amende de cinq livres sterling, et, à défaut de paiement, à un mois de travaux forcés.

Le *Sun* insiste sur la triste condition des classes ouvrières en Angleterre. La détresse est effrayante. A Spitalfields, il est des familles dont les enfants sont dans un état de nudité presque complète, et ont à peine des pommes de terre en quantité suffisante pour s'alimenter. Il est indispensable que les classes riches viennent en aide à des milliers de familles qui souffrent et qui meurent de faim.

Tunnel de la Tamise. C'est à dater d'hier que l'on peut dire que cette magnifique entreprise a atteint son complément, le bouchier étant arrivé sur rive de Wapping. Maintenant que le travail de percement est achevé, les opérations vont se borner à préparer une voie par terre pour le commerce général. Quatre pieds et demi de tunnel ont été achevés dans le courant de la semaine dernière, au moyen du bouclier.

On mande de Troyes, le 20 novembre : On nous fait part d'un fait qui serait vraiment incroyable, s'il n'était attesté par des personnes dignes de foi : Le sieur Naudin, homme gros et rebondi,



aubergiste dans le petit village de Biot, com-mu-né de Clavaignes, souffrait depuis long-temps d'un rhumatisme. Après avoir usé infructueuse-ment de plusieurs remèdes de compère et de com-mère, sa femme et sa nièce s'avisèrent de ce-lui-ci: elle firent déshabiller le malade, couvrirent son corps de feuilles de platane qu'elles fixèrent au moyen de ficelles, et, cette verte tol-lette une fois terminée, elles mirent leur mari et oncle dans un sac qu'elles lui nouèrent au cou afin qu'il eût la tête libre et qu'il pût respirer fa-cilement. Tout ceci se passa quelques instans a-vant qu'on tirât du four le pain qu'on y faisait cuire. Aussitôt le pain retiré, ces deux femmes ne perdirent pas un moment: elles couchèrent le patient sur une planche et le glissèrent ainsi dans le four qui était encore brûlant. Au bout de quel-ques instans, ce malheureux jeta des cris épou-vantables; il suppliait sa femme de le tirer de cette fournaise, qui était une anticipation de l'en-fer; mais sa femme et sa nièce, qui se tenaient à la gueule du four, lui répondirent plusieurs fois qu'il fallait patienter encore et que ses douleurs même étaient un signe de guérison. Ce n'est qu'a-près avoir vu les symptômes de la mort se dessi-ner sur sa figure qu'elles se décidèrent à le tirer du four. Naufrin était dans un état effrayant; la chaleur excessive avait fondu son embonpoint. — De l'eau! de l'eau fraîche! s'écriait ce malheu-reux qui sentait toujours un feu intérieur lui dé-vorer les entrailles. — Que fait sa nièce? Elle va bien vite au puits le plus voisin, en rapporte un seau d'eau, dont elle inonde son oncle à moitié cuit. Aussitôt le sang se porte à la poitrine, et il est inutile d'ajouter que, peu de jours après, Nau-din étouffait dans les plus cruelles souffrances. (Gazette des Tribunaux.)

LIBRAIRIE DE FABIANI FRÈRES.

LOIS

**DES JUSTICES DE PAIX
ET DES MUNICIPALITÉS.**

Formant supplément aux Codes etc. et par M. G. NOUTIER, 1 vol. grand in-8°, 8 fr.

OEUVRES COMPLÈTES

DE P. J. DE BÉRANGER,
Édition alvéolaire, avec un portrait gravé sur bois d'après CHARLET. 1 vol in-12 4 fr.

NICCOLÒ DE' LAPI

I PALLESECHI E I PIAGNONI
di MASSIMO AZEGLIO
4 Vol. con vignette 12 franchi.

IL CRISTO

AL COSPETTO DEL SECOLO
OSTIA
NUOVE TESTIMONIANZE DELLE SCIENZE
IN FAVORE DEL CATTOLICISMO
di ROSSIELLY DE LORGUES
1 Vol. in-12 fr. 2.

**RACCOLTA
DELLE POESIE GIOGOSÈ**

DEL DOTTOR GIUGAGNOLI D'ARREBO
2 Vol. in-32 fr. 2.

Spécifico-Punaies.

BREVET D'INVENTION, DE PERFECTIONNEMENT
ET D'IMPORTATION.
Le sieur JUSTIN DIACON, demeurant au Puy (Haute-Loire) patente, prévient le public qu'il possède un spécifique infailible pour la destruc-tion des Animaux et Vermes nuisibles dans les habitations, tels que Punaies, Rats, Souris, Grillons, Cafards et Tsupes; on peut l'employer sans aucun danger pour les autres Animaux do-mestiques qui n'essaient jamais d'en goûter. Il est délivré un Prospectus indicatif de la ma-

nière de se servir des Flaies et Paquets aux per-sonnes qui en achètent.
Dépôt chez M. A. VALERY, épicer droguiste rue Napoléon à Bastia.



BATEAU A VAPEUR

LE MARÉCHAL SEBASTIANI,

Partira pour Ajaccio le 9 du courant à 6 heu-res du soir. Les personnes qui veulent profiter du retour s'adresseront à M. Augustin Forcioli, négociant à Ajaccio.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 27 novembre au 3 décembre 1841.

ARRIVÉES.
Livourne. bat. s. vap. Sébastiani, c. Benso, pass.
Livourne. bat. à v. Pozzodiborgo, c. Valzi, pass.
Livourne. tartane François-Etienne, c. Guatiella, bois de construction.
Livourne. bœuf St-Antoine, c. Osè, diverses.
Livourne. bœuf St-Jean, c. Streni, diverses.
Livourne. tartane Assomption, c. Belgodere, div.
Livourne. mistick St-Joseph, c. Oliva, matériaux.
Naples. balancelle St-Henri, c. Matorosi, lest.
Naples. balancelle St-Louis, c. Godino, lest.
Propriano. gondole St-Jean-Baptiste, c. Tavers, blé.
Marseille. brick-goëlette Vigilante Victorine, c. Baron, relâche.
Bonifacio. goëlette de l'État Étoile, c. Sauvan lieutenant de vaisseau.
Bonifacio. gondole St-Antoine, c. Olivieri, from.
Lerici. mistick Conception, c. Marini, passagers.
Toulon. bateau à vapeur Golo, c. Valzi, dépêch.
DÉPARTS.
Lerici. bat. à vap. Sébastiani, c. Benso.
Livourne. bat. à vap. Puzodiborgo, c. Valzi.
Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippi, div.
Macinaggio. gond. Quatre Frères, c. Dominici, d.
Toulon. bateau à vapeur Golo, c. Valzi, dépêch.
Livourne. mistick Conception, c. Bonelli, pass.

Le Gérant N. TARTAROLI.
BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

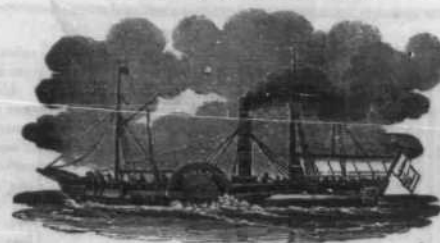
SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1841.

Ce Journal paraît tous les Samedis.

HUITIÈME ANNÉE, N°50.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS

AT Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

**PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.**
POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8 .
POUR TROIS MOIS 4 .
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24
PRIX D'INSERTION.
Divorces 40 cent.
Judiciaires 35.

Bastia.

Il y a quelque temps nous appelions l'attention de nos concitoyens sur l'avantage qu'il y aurait pour la Corse en général et pour Bastia, en particulier, à posséder ici une chambre de commerce. Nous ne voulons pas revenir aujourd'hui sur cet important sujet; nous voulons seulement faire ressortir le service qu'un établissement de ce genre rendrait en ce moment à notre île. Les chambres consultatives du commerce, de l'agri-culture et de l'industrie ont dû se réunir à Paris le 10 décembre pour leur session annuelle. Parmi les questions les plus importantes, qui doi-vent être soumises à leur examen, se trouve celle relative au dessèchement des marais. Qu'on en soit encore à examiner théoriquement une sem-blable question, cela peut surprendre, sans doute, mais puisqu'il en est ainsi quel avantage pour la Corse si elle avait un représentant de son agri-culture et de son commerce dans ces réunions? Ne serait-ce pas là une occasion solennelle d'ap-peler l'attention du gouvernement sur un point capital pour notre pays, point qu'on a examiné si souvent et qui, toujours, est resté sans solution et qui restera encore bien long-temps dans ce dé-solant provisoire tant que la Corse n'aura pas de moyens actifs, persévérants, énergiques pour réclamer et obtenir satisfaction. Une Chambre de commerce à Bastia pourrait au moins espérer voir un délégué sortir de son sein et aller débattre ses intérêts à Paris. Mais sans elle, nous restons abandonnés à nos propres ressources et, à voir combien elles ont peu valu jusqu'ici, il y a pres-que à désespérer de l'avenir.

Nous apprenons avec peine que le gouverne-ment est revenu sur la décision qu'il avait prise d'envoyer en Corse un commissaire extraordi-naire chargé d'examiner la question des grands travaux exécutés jusqu'ici ou à exécuter à l'ava-

ir. Nous ne pouvons penser qu'il ait renoncé tout-à-fait à cette idée qui était excellente, dont la réalisation devient de plus en plus urgente. Nous ne pouvons voir dans cette nouvelle et fa-cheuse résolution qu'un ajournement, ajourne-ment préjudiciable sans doute à la Corse et à la France, mais ajournement qui ne saurait durer long-temps sans compromettre des intérêts qui, plus que jamais, ont droit à toute la sollicitude du gouvernement. Cette résolution, nous le ré-pétons, était bonne, excellente il y a un mois et il ne s'est rien passé depuis en Corse qui puisse lui ôter ce caractère. Nous désirons donc vive-ment que le ministère en revienne à son premier projet.

Toutes les fois que des pluies un peu considé-rables ont lieu, l'on est sûr de voir un nouvel éboulement sur la route de Pietranera, un peu avant d'arriver aux Minelli. Les terres qui bor-dent le route dans cette partie sont formées d'un grès fin, que la moindre infiltration d'eau entraîne à sa suite. Cet inconvénient, déjà natu-rel, est encore accru par les excavations, qui sont faites à sa base pour en retirer du sable et de temps à autre cette portion de la route se trou-ve ainsi encombrée. On répare le dégât pour un moment et aux premières pluies c'est à recom-mencer. Ne serait-il pas plus simple de couper le mal à la source, une bonne fois pour toutes, de manière à rendre tout éboulement impossible? C'est sans doute le parti que prendrait un parti-culier qui n'aimerait pas à faire des dépenses inuti-les. Ou bien voudra-t-on attendre que quelques mal-heureux périssent victimes de leur imprudence et restent ensevelis sous un éboulement, au mo-ment où ils chercheraient un abri dans le creux de la route, ou bien quand ils viendraient accroître l'excavation pour en retirer du sable? Ce mal-heur arrivera infailliblement un jour ou l'autre, si on n'y fait pas attention. Le remède est bien facile. Il suffirait de huit ou dix ouvriers emplo-

yés pendant deux ou trois jours. Les fonds ne doivent pas manquer à cet égard et, ne fut-ce que par économie, on devrait enfin en finir.

Maintenant que la saison des travaux est repri-se et qu'on continue d'encombrer la malheureuse traverse royale, sous le prétexte de la ferrer, là où le besoin ne s'en faisait nullement sentir, dans l'allée qui conduit à la citadelle, les ponts et chaussées ne devraient-ils pas terminer les deux murs construits le long de cette route, au bas de St-Angelo et au haut de la rue droite, endroits qui manquent toujours de bornes ou de parapets et qui ont déjà occasionné de graves accidents? Il serait bien temps de voir cette traverse com-plètement terminée depuis plus de quatre ans que durent les travaux.

L'on a pu s'apercevoir mardi dernier de l'in-convenient qu'il y a eu, dans cette saison, de porter les terres sur la place St-Nicolas et de les y placer comme on l'y a fait. La seule partie de la route, qu'on n'avait point couverte, s'est trou- vée former un fossé, étant environnée dans toute sa longueur des terres qu'on avait déposées, et le chemin n'était plus praticable: aujourd'hui encore ces terres fraîchement remuées et dé-trempées par la pluie enlèvent à la ville et à la garnison un espace utile qu'il eût été plus sage de leur laisser.

Sur la proposition du conseil académique de la Corse, M. le ministre de l'instruction publique, a arrêté ainsi qu'il suit la liste des récompenses honorifiques, à décerner pour l'année scolaire 1840-1841 aux instituteurs primaires de notre département:

INSTRUCTION PRIMAIRE SUPÉRIEURE.
Médaille d'argent.
Coggis (Dominique), directeur de l'école pri-maire supérieure Paoli à Morosaglia.

ENCYCLOPÉDIE DU XIX^e SIÈCLE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

contenant la Biographie des Hommes célèbres, et plus de 2,000 gravures dans le texte.

52 VOLUMES GRAND IN-8° A DOUBLE COLONNE, RENFERMANT LA MATIÈRE DE 200 VOLUMES ORDINAIRES, ET LE RÉSUMÉ DE PLUS DE 6,000 OUVRAGES.

Prix: papier fin ordinaire, 7 fr.; — vélin superfin, 8 fr.

MISE EN VENTE DE LA 11^e LIV. (8^e VOLUME). — SOUS PRESSE, POUR PARAÎTRE FIN NOVEMBRE, LA 12^e LIV. (9^e VOL.).

Deux circonstances ont retardé quelque temps la marche de l'Encyclopédie du XIX^e siècle; d'a-bord, les soins qu'entraînait la formation d'un fonds supplémentaire pour assurer à l'avenir la publi-cation régulière et rapide de l'ouvrage jusqu'à son parfait achèvement; ensuite, la nécessité de faire réimprimer les dix premières livraisons afin de se mettre en mesure de fournir aux nouvelles demandes.

Les souscripteurs qui n'ont reçu qu'une partie des volumes publiés, peuvent désormais récla-

mer à l'administration ceux qui leur manquent.

Le prix des 52 volumes, sur papier fin ordi-naire, sera de 365 fr., en y comprenant l'Intro-duction, publiée à part, et de 417 fr. sur papier vélin superfin.

On souscrit à l'Encyclopédie, en s'engageant: Soit à payer les volumes publiés, au fur et à me-sure de leur réception;

Soit à verser 25 fr. contre la remise des 11 vo-lumes en vente, 25 fr. contre celle de la 12^e livrai-

son, 25 fr. contre la 13^e, et 25 fr. contre la 14^e, et ensuite 28 fr. après la remise de 4 nouveaux volumes publiés.

Soit à verser 100 fr. contre la remise des 12 premiers volumes parus, 100 fr. après avoir reçu les 12 livraisons suivantes, 100 fr. après la pu-blication de la 40^e livraison, et le reste après l'achè-vement de l'ouvrage. Ces derniers souscripteurs auront droit de recevoir leurs volumes, franco, à domicile.

Les demandes doivent être adressées, FRANCO, au Directeur, rue Jacob, 25.

INSTRUCTION PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE.

Médaille d'argent.

Bontoux (Casimir), instituteur à Cervione.

Médailles de bronze.

Le frère Siffrein, directeur de l'école chrétienne à Isolaccio.

Nicolini (Jean-Baptiste), directeur de l'école d'application annexée à l'école normale d'Ajaccio.

Torre (Antoine) instituteur à Olmeto.

Mentions honorables.

Martini (Mathieu), instituteur à Moita.

Lanfranchi (Paul-Astolphe), instituteur à Guitera.

Paoli (Pascal), instituteur à Sta-Reparata.

Leoni (Nonce), instituteur à Forciolo.

Madame Peyronnet, institutrice à Ajaccio.

On lit dans le Journal de la Corse.

On nous signale un acte de dévouement bien méritoire :

Le 19 novembre dernier, le Sr. Paganelli, Michel, de la commune de Zicavo a sauvé la vie à une jeune fille de douze ans qui était emportée par les eaux d'un torrent. Ce qui réhausse le mérite de cette action, c'est que le Sr. Paganelli avait à courir les plus grands dangers pour parvenir à donner des secours à cette jeune fille.

Sur le compte qui lui en a été rendu par M. le maire et MM. les membres du conseil municipal de Zicavo, M. le préfet de la Corse s'est empressé d'accorder une récompense pécuniaire au Sr. Paganelli.

A propos de l'éclipse de soleil qui doit avoir lieu au mois de juillet de l'année prochaine et sur laquelle nous avons donné quelques détails dans notre dernier numéro, nous pouvons ajouter qu'un de nos compatriotes, qui a acquis toutes ses connaissances en mathématiques ainsi qu'en astronomie par ses efforts personnels et sans le secours d'aucun maître, a annoncé, il y a plus de 22 ans, dans un travail présenté à la société centrale d'instruction publique de la Corse dont il était membre, qu'après l'éclipse du 7 septembre 1820, il n'y en aurait pas d'aussi remarquable pour nous que celle du mois de juillet prochain, et dont il a prévu par ses calculs les principales circonstances. Voir à ce sujet *Relationes Analyticae dei Componenti* etc., pour l'année 1820, rédigée par M. le conseiller Viale alors secrétaire de la société, et imprimé à Bastia, pages 19 et 20.

Un secours de 3500 fr. a été accordé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce aux habitants du département qui ont éprouvé des pertes par suite de la grande chaleur qui a régné dans la journée du 17 juillet dernier.

Un autre secours de 6900 fr. est également accordé, pour être reparti entre ceux qui ont été victimes des dernières inondations.

Une troupe d'opéra italien est arrivé à Bastia par le dernier bateau venant de Livourne. Quelques personnes, qui ont été à même de l'entendre en Italie, en disent beaucoup de bien. Au reste le public de Bastia sera bientôt à même de savoir à quoi s'en tenir; les représentations de l'opéra devant prochainement commencer.

L'administration des ponts-et-chaussées va mettre en adjudication, le 4 janvier prochain, les travaux à faire sur la route royale n. 198 de Bastia à Bonifacio, et divisés en deux lots, savoir :

- 1° Entre la Ghisonaccia et la crête de la rive droite du Fiumorbo, sur une longueur de 2,457 m. 40 c. évaluées à la somme de . . . 62,000 fr.
- 2° Entre ce dernier point et la rive droite du Vecchiseri, sur une longueur de 5,863 m. 75 c. évaluées à la somme de 108,000

Les docteurs en médecine et en chirurgie sont avertis qu'il y aura un concours public devant la Faculté de médecine de Paris, pour une chaire de clinique externe vacante dans cette faculté. Ce concours sera ouvert le 17 mars 1842. Les candidats devront déposer au secrétariat de la faculté, au plus tard le 15 février prochain, les pièces indiquées au programme dont on peut prendre connaissance chez M. le recteur de l'académie de la Corse.

Nouvelles Diverses.

Les débats du procès de Quéisset ont commencé le 3 à la Cour des Pairs. Après la lecture de l'acte d'accusation, on a procédé à l'interrogatoire des accusés, qui n'a rien révélé qui ne fût connu par les détails de l'instruction.

Quéisset continue à charger tous ceux qui sont parvenus de complicité d'après ses déclarations antérieures.

Boucheron confesse la vérité de tout ce qui a été avancé par Quéisset.

Colombier se renferme dans un système complet de dénégation.

Bregis dit Just, repousse tous les faits qui lui sont imputés. Il nie avoir fait partie de la société des communistes. Il était attaché, dit-il, à une société dont il ne veut pas dire le nom et qui s'occupe de l'amélioration de la position des travailleurs.

Auguste, dit Petit, confesse tous les faits qui le concernent, mais il nie tout ce qui se rapporte à ses co-accusés. Voici ce qu'il a dit au commencement de son interrogatoire, en se trouvant avec Quéisset : « J'aurai le courage de dire la vérité; je n'ai pas peur de mourir; je dirai la vérité pour ce qui me regarde; mais contre les autres, pas un mot, je tiendrai mon serment. »

Au commencement de l'audience du 4, Quéisset a pris la parole pour protester contre l'imputation de lâcheté et de trahison à lui adressées par Auguste, dit Petit. Il l'a fait en termes si violents et si injurieux pour ceux qu'il accuse de l'avoir conduit à sa perte il a montré une telle exaspération, que M. le président a dû plusieurs fois l'interrompre et le rappeler à l'ordre.

Après cet incident, on a procédé à l'interrogatoire de Jarasse, dit Jean Marie, qui se renferme dans un système complet de dénégations.

Lannois, dit Chasseur, nie également tout. Il déclare avec serment qu'il n'avait eu aucunes

relations avec Dupoty avant de lui écrire la lettre qui a motivé l'arrestation de celui-ci.

L'interrogatoire de Dupoty n'a pas révélé d'autres charges contre cet accusé que la lettre de Lannois, des articles du Journal du Peuple qui n'ont excité aucune poursuite lors de leur publication, et des manuscrits trouvés chez Dupoty, par suite de leur dépôt dans la boîte du journal. M. le Président et M. le Procureur-général ont pris part tour-à-tour à cet interrogatoire qui a été fort long. M. le Procureur-général a déclaré vers la fin qu'il était vrai que le Journal du Peuple était rarement celui adopté par les réunions des sociétés secrètes.

Prioul se renferme dans de complètes dénégations.

Boggio nie tout également et déclare n'avoir jamais fait partie de la société des travailleurs égalitaires.

Mallet convient qu'il s'est trouvé sur le lieu de l'attentat; mais il était sans armes et croyait assister qu'à une manifestation de mécontentement.

Martin convient que le matin du 13 Just est venu l'avertir qu'il y aurait une manifestation et qu'il fallait se rendre chez Colombier; mais il nie avoir été à ce rendez-vous et s'être trouvé sur le lieu de l'attentat.

Fougery convient avoir eu connaissance de tous les détails du complot; il a su par Just qu'on devait tirer sur le duc d'Angoulême et Just l'engagea à se trouver chez Colombier. Mais il nie avoir participé à l'attentat, et déclare qu'il n'a connu ce qui s'était passé le matin du 13 que par Auguste qui est venu le voir le soir.

Fougery rend compte de propos qu'il aurait entendus chez Considère.

La séance est levée à 5 heures et demie, et continuée à lundi 11 heures et demie.

(Correspondance Toulonnaise.)

Toulon le 8 décembre 1841.

Nous avons aujourd'hui une nouvelle bien importante à communiquer à nos lecteurs. M. le lieutenant général Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, doit rentrer incessamment en France, et son remplaçant, que l'on dit provisoire, n'est autre que le général de Rumigny, aide-camp du roi. Cette nouvelle, qui s'est répandue ces jours derniers en ville, a produit une grande sensation; elle nous a paru d'abord si invraisemblable que nous n'avons pas cru devoir l'accueillir.

Aujourd'hui, nous pouvons la donner comme positive.

Le gouvernement a seulement quelques personnes, l'intention de s'entendre avec le général Bugeaud sur l'impulsion à donner à la colonisation; ce dernier viendrait simplement assister aux séances de la chambre, au dire d'autres personnes. Tout cela n'a rien de rassurant, et nous croyons que le gouverneur actuel n'a pas demandé à rentrer en France, car il avait de grands projets pour cet hiver.

Voici ce que nous trouvons à cet égard dans le *Moniteur Parisien*, qui nous arrive aujourd'hui, article qui rectifie, tout en la confirmant, la nouvelle que nous donne notre correspondant de Toulon.

M. le général comte de Rumigny va partir pour l'Afrique, où il a déjà exercé un commandement, et où il doit être remplacé, en qualité de gouverneur-général intérimaire, le général Bugeaud, autorisé à venir passer en France le temps de la session. Le général de Rumigny sera accompagné de M. Auguste Martineau des Chenez; auditeur au conseil d'Etat.

La corvette de charge l'*Agathe*, commandée par M. Vienne, capitaine de corvette, partie le 6 de Marseille pour le nord de l'Afrique, s'est vue forcée par le mauvais temps de relâcher, hier, sur notre rade. Ce bâtiment, ayant à bord 437 passagers militaires, a poursuivi sa route; aujourd'hui.

Le bateau à vapeur de guerre le *Ténare*, commandé par M. Dispan, lieutenant de vaisseau, parti subitement ces jours derniers est de retour sur rade. Ce bâtiment avait été envoyé devant Monaco, dont la population s'était soulevée afin d'obtenir du nouveau souverain la réduction ou la suppression de certains droits. Il paraît que Florestan s'est vu marcher sur les traces de son devancier qui pressurait son peuple afin de vivre à Paris dans le luxe et l'oisiveté. Il nous semble que la population si peu nombreuse et surtout si pauvre de Monaco pourrait bien se passer de maître.

Les vaisseaux le *Friedland* à trois ponts, et le *Général*, commandés par MM. Cosmao et Grob, capitaines de vaisseau, viennent de prendre leur patente de santé.

Les lettres de Cherchell annoncent que de temps à autre les Arabes viennent tirer avec nos postes; un français et trois maltais ont été enlevés par les indigènes; les blockaus des Beni-Mouasser et des Figuiers lancent parfois des obus sur les groupes d'ennemis. Le capitaine du génie chef de service a été atteint, par une tonnée sur les lignes, d'une balle qui lui a fait une profonde blessure à la suite de laquelle il est mort, vivement regretté de tous ses camarades.

Les Arabes se hasardent quelquefois à venir au marché de Cherchell; ils ont amené dernièrement trois chevaux que le lieutenant Belli a achetés.

On écrit d'Alger, 15 novembre : « Le troisième ravitaillement de Medeah a été opéré, et la colonne est rentrée à Blidah sans avoir eu de combats à soutenir. »

Le général Levasseur est rentré à Oran le 7, par la route de la Macta. Sa colonne se compose des dépôts des douze bataillons qui vont être dirigés sur Mascara, du deuxième chasseur d'Afrique, d'une partie des spahis, et de la cavalerie du général Mustapha.

On écrit de Mostaganem, 10 novembre, que le général Lamoricière a organisé sa colonne, et se mettra en route pour Mascara du 15 au 20 de ce mois. Il a choisi les hommes les plus robustes. Il prend très peu de cavalerie, dans la crainte de manquer de fourrages.

Le bey Osman ira aussi passer l'hiver à Mascara.

Les tentes des Medjehers s'augmentent tous les jours. Quant aux gens de cette tribu qui se sont soumis, mais qui n'ont pas voulu quitter leur territoire, ils luttent avec leurs propres forces contre les troupes d'Abd-el-Kader, et sont parvenus à reprendre les troupeaux qu'on leur avait enlevé dernièrement.

Le prince de Joinville était à Buffalo le 29 octobre, il devait aller le 30 visiter la prairie du Chien. Il a été retenu sept jours sur le lac par le froid et le mauvais temps. Il devait ensuite descendre les rivières du Mississippi et de l'Ohio jusqu'à Louisville.

Une souscription a été ouverte à New-York, parmi les négociants américains, pour offrir au prince, à son retour dans cette ville, un bateau que l'association des bateaux de sauvetage a fait construire pour cette destination.

Il paraît, du reste, que le prince de Joinville est attendu incessamment à Toulon.

Des nouvelles datées de Malte, 28 novembre, et arrivées par voie télégraphique, annoncent l'arrivée de la valise de l'Inde sans nouvelles d'aucune expédition de la Chine.

Une expédition du roi des Birmanes sur Rangoon a donné de l'inquiétude à Calcutta. Le gouverneur-général, lord Auckland, a pris des mesures pour défendre les frontières du côté de Tenasserim et d'Aracan.

Le *Sésostri* est parti hier pour la France, ayant à bord le général Ventura.

Le gérant de la *Gazette du Dauphiné*, accusé d'offense au roi et d'excitation à la haine du gouvernement pour avoir présenté Louis-Philippe comme complice de la conspiration de Grenoble (affaire Didier), a été condamné à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

Les eaux de la Saône se sont élevées de nouveau et sont sur le point de couvrir les quais les plus bas de Lyon.

La navigation à vapeur entre Lyon et Dijon est interrompue depuis le 27.

Les dernières nouvelles reçues d'Afrique annoncent que les bâtiments de l'expédition anglaise dans le Niger avaient commencé à remonter la branche de ce fleuve appelée Nun, avec les circonstances les plus favorables.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat, soumis à la réélection par sa récente nomination au poste de ministre plénipotentiaire à Francfort, a été réélu par le collège de Dieppe (*extra-muros*). Il a réuni 307 voix sur 328 votants.

D'après le *Précurseur de l'Ouest*, journal radical d'Angers, M. Ledru-Rollin va donner sa démission de député, et se soumettre de nouveau aux suffrages des électeurs du Mans. M. Ledru-Rollin compte sur le triomphe d'une réélection.

Le conseil municipal de Paris vient de décider en principe que le traitement des instituteurs et institutrices serait, après chaque période de cinq ans d'exercice, et dans le cas où lesdits instituteurs et institutrices n'auraient pas cessé de mériter de la ville par leurs bons services, augmenté de 200 fr. jusqu'à concurrence de 2,400 fr. pour les premiers, et de 2,100 fr. pour les autres.

M. le préfet a été invité à examiner aussi s'il n'y aurait pas lieu d'accorder des pensions de retraite aux instituteurs et institutrices après 30 années d'exercice. En attendant la solution de cette question, moitié de l'augmentation de traitement ci-dessus déterminée sera déposée au nom de chacun des ayant-droit à la caisse d'épargne et de prévoyance, instituée par l'article 15 de la loi du 28 juin 1833.

ORIENT. — Les difficultés survenues récemment entre la Porte et le gouvernement grec pourraient avoir de graves conséquences, si l'on en croit le *Herald*. Selon ce journal, il s'agirait de la cession de la Thessalie à la Grèce. Le divan se serait montré fort irrité de cette demande.

ESPAGNE. — Espartero est rentré à Madrid le 28. Il a jugé que sa présence était devenue inutile à Barcelone.

Le général espagnol Narvaez, invité, dit-on, par les autorités de Gibraltar, à quitter cette ville d'où il dirigeait la conspiration de l'Andalousie; vient d'arriver à Marseille.

La municipalité de Barcelone de 1841 a fait un manifeste à la nation pour justifier sa conduite et celle de la junte de surveillance.

L'état de siège durait encore à la date des dernières nouvelles.

L'Infante Carlotta et sa famille doivent passer à Bayonne le 4, se rendant en Espagne auprès de l'infant.

Un entrepreneur d'Anigny vient de se rendre adjudicataire, moyennant sept millions de francs, des travaux de fortification à exécuter à la place de Sedan. Le gouvernement a l'intention d'en faire une place de guerre importante, capable de renfermer, outre une nombreuse garnison, une grande population sédentaire. On va réunir Torcy à Sedan pour en faire une seule ville; puis on exécutera des travaux propres à inonder la plaine où coule la Meuse.

On lit dans le *Journal de la Vendée* du 27 novembre :

L'autorité a fait opposition au mariage projeté entre M. l'abbé Guicheteau et une jeune fille de la commune de Pouillé. Ce mariage, qui devait se célébrer mardi dernier, n'a pas eu lieu.

On mande de Livourne, à la date 23 novembre, que le chemin de fer de Pise à Livourne sera terminé au mois de juin prochain.

Le ministre de l'agriculture rassemble en ce moment tous les éléments d'un important travail sur les jachères, usage invétéré qui on le sait, prive le pays d'une notable portion des produits qu'il devrait retirer du sol, en laissant la terre reposer une année sur trois.

Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, au plus fort de la tempête, un tremblement de terre s'est fait sentir à Biarritz et sur toute la côte depuis le Boucau jusqu'à Hendaye.

Vers une heure de la nuit, M. S... habitant de Biarritz, fut réveillé par une secousse qu'il compare à la commotion que fait éprouver la décharge d'une machine électrique. Etonné et ne sachant d'abord à quelle cause attribuer cette sensation, il alluma un flambeau placé à côté de lui, et il le tenait dans la main pour diriger plus facilement la lumière dans les diverses parties de l'appartement, lorsque une nouvelle secousse de même nature que la première, mais un peu plus forte, le força à laisser tomber ce flambeau. M. S... put alors mieux juger de ce qui venait d'arriver. Le lendemain plusieurs personnes de Biarritz raconterent avoir éprouvé les mêmes secousses.

Un paysan de Bidart, revenant samedi de Saint Jean-de-Luz, où il avait été chercher un paquet qu'il portait sur ses épaules, sentit tout-à-coup, vers dix heures du soir, la terre trembler sous lui. Il s'arrêta pour ainsi dire pétrifié. Sa terreur était telle, qu'il resta près d'une demi-heure avant de pouvoir reprendre sa route vers Bidart.

On écrit de Munich que le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux sénats des trois universités bavaroises un arrêté à l'effet de leur enjoindre de ne plus enseigner la médecine aux jeunes gens, parce que dans cette partie, non seulement toutes les places sont occupées, mais qu'il y a encore plus de 700 individus qui postulent.

Le Conseil municipal d'Avvers vient d'établir un impôt sur les chiens. Ce n'est pas la première fois qu'une taxe de la même espèce a été perçue dans cette province. En 1790, une épidémie y ayant décimé les bêtes à cornes, les chiens furent accusés d'avoir communiqué cette maladie à la race bovine, et leurs propriétaires se virent condamnés en quelque sorte à payer annuellement un impôt d'un florin par chien. Pendant plusieurs années, cette imposition fut maintenue et servit à indemniser les agriculteurs qui avaient perdu leurs bestiaux. Pour se soustraire à l'obligation de la payer, bien des possesseurs des chiens les firent tuer. On pense que cette fois encore l'établissement de la nouvelle taxe aura de semblables résultats.

Depuis quelques années, on découvre sur le territoire de Meursault (Côte-d'Or) des traces

non équivoques d'une villa gallo-romaine. Les visages, en faisant leurs fosses, ont trouvé, à une profondeur qui varie d'un mètre à trois mètres, des briques, du marbre, des colonnes, des statues de pierre et de bronze, des médailles en argent et en or. On a remarqué un Mercure d'un demi-mètre d'élevation, une mosaïque, des figurines de terre cuite et de bronze, un anneau, et, sur quelques-uns des objets, des preuves que ce palais magnifique a été détruit par le feu.

— Le conseil d'état était saisi, sur le pourvoi de M. le comte Friant contre trois arrêtés du conseil de préfecture de Seine-et-Oise, de la question de savoir si le propriétaire qui habite dans une commune au château ou une maison de plaisance, et qui exploite dans la même commune des tourbières qui lui appartiennent, doit être soumis au droit proportionnel de patente sur la valeur locative du château, ou seulement sur la valeur locative d'une maison d'habitation dépendant de l'exploitation des tourbières.

Le conseil d'état a décidé la question dans ce dernier sens, en annulant, sur la plaidoirie de M^r Moreau, les trois arrêtés du conseil de préfecture qui avaient jugé le contraire.

— L'ancienne contestation qui s'était élevée entre l'Etat et la liste civile, relativement à la coupe de bois opérée en 1829, vient d'être jugée par le conseil d'état. Cette coupe de bois avait produit plus de 3 millions: 1,754,412 fr. 35 c. restaient dans la caisse lors du changement de règne. L'Etat, ayant pris à sa charge les pensions

de l'ancienne liste civile, réclamait le surplus laissé par cette liste.

Le conseil d'état a jugé que le produit de la coupe de 1829 appartenait à l'exercice 1830; que, en conséquence, il y avait à répartir ce produit entre les deux listes, proportionnellement au temps écoulé sous les deux règnes. En conséquence, la liste civile actuelle aura à restituer 29 millions et quelques cents francs à l'Etat, sur le reliquat de 1,754,412 fr. 35 c. qu'elle a trouvés en caisse.

Cette décision, prise à la majorité de 23 voix contre 5, n'a plus qu'à être convertie en ordonnance royale.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE

Avec délais pour le paiement, Les Œuvres de Merlin, édition de Naples, traduction italienne, en 21 volumes grand in-4°, demi-reliure, dos en parchemin.

Prix de vente 120 fr., au lieu de 160 prix courant.

On accepterait en tout ou partie un échange de livres de droit, ou de philosophie, français ou italiens.

S'adresser par lettre affranchie au sieur Marc-Marie, dit Cucacci, grande place de Sartene.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 4 au 10 décembre 1841.

ARRIVÉS.

Macinaggio, gondole St-Simon, c. Filippi, vin.
Macinaggio, gondole Lavasina, c. Franceschi, v.
Portovecchio, brick-goëlette Printemps, c. Valzi, bois.
Livourne, bat. à v. Pozzodiborgo, c. Valzi, pass. deux arrivées.
Livourne, gondole Passavant, c. Sactoni, lest.
Livourne, mistik Assomption, c. Rogliano, div.
Livourne, gondole la Misericorde c. Gentile, div.
Toulon, bateau à vapeur Golo, c. Valzi, dépêch.

DÉPARTS.

Livourne, gondole S^r Jean Bay c. Tavera, lest.
Livourne, gond. Passavant, c. Sactoni, poissons.
Livourne, bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Naples, balancelle St Louis, c. Godino, anguilles.
Naples, balancelle St-Henri, c. Matteredo, d^r.
Portovecchio, gondole Conception c. Bonelli, div.
Portovecchio, gondole Conception, c. Mattei, d^r.
Calzarello, gondole S^r Antoine, c. Figarella, d^r.
Pranete, gondole Lavasina, c. Gusco, lest.
Toulon, bateau à vapeur Golo, c. Valzi, dépêch.
Toulon, goëlette de l'Etat Etoile, c. Sauvan lieutenant de vaisseau.

Le Gérant N. TARTAROLI.

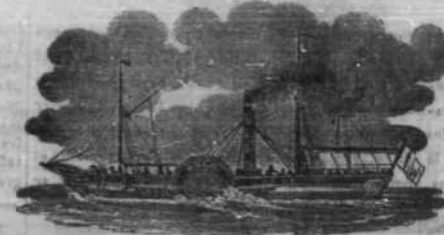
BASTIA. — IMPRIMERIE FIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AGESTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24

PRIX D'INSERTION.

Diverses 40 cent.
Judiciaires 35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

DE LA SESSION PROCHAINE.

A la veille de la réunion des Chambres les intrigues parlementaires recommencent avec une nouvelle ardeur et, si l'on s'arrêta à prendre au sérieux la polémique des journaux de l'opposition, qui, d'ordinaire, accusent plutôt les secrets desirs de leurs amis qu'ils ne représentent la réalité des faits, nous serions à la veille d'une nouvelle crise ministérielle. Que quelques personnes la désirent, nous le concevons à merveille, mais que ce soit là l'espérance et le besoin du pays nous en doutons quelque peu. Nous comprenons parfaitement que d'anciens ministres désirent le devenir, et le désirent d'autant plus qu'ils savent avec quelle facilité on est parvenu, jusqu'ici, à briser la majorité, pour en recomposer une factice qui ne durait que quelques jours: mais ces ambitions privées, qui ne cachent que des intérêts égoïstes, si ardentes soient elles, ne suffiraient pas pour réussir, dans la situation des choses, car, après tout, faut-il au moins des prétextes pour attaquer une administration, quand il n'existe pas contre elle de ces faits politiques, de ces embarras momentanés qui peuvent entraîner, après eux, une chute ou un revirement d'opinion; nous ne voyons donc point quel serait le point d'appui sérieux, ou quasi-sérieux pour la campagne qu'on a déjà commencée et, dans l'intérêt bien entendu du pays, qui ne peut que perdre à ces petites révolutions ministérielles, nous désirons vivement que les conspirateurs aux portefeuilles en soient pour leurs tentatives. Nous le désirons, car nous n'oserions affirmer qu'ils ne réussiraient pas; nous avons vu tant de mesquins complots de ce genre venir à bien, que nous ne pouvons avoir à cet égard une foi bien robuste et, que, malgré nous, le scepticisme ne peut être entièrement banni de notre esprit. Après tout, l'ad-

ministration du 29 octobre a contre elle un très grand grief, d'autant plus grand qu'il devient chaque jour plus terrible. Voilà quatorze mois bientôt que cette administration dure, sans le moindre dissentiment: c'est là une faute irréparable que les poursuivants du pouvoir ne sauraient pardonner et plus cette bonne harmonie et cette durée pourraient nous rassurer, plus aussi elles doivent exciter certaines impatiences et les pousser à brûler leurs vaisseaux. Sera-t-on plus heureux en ne prenant conseil que du désespoir, qu'un ne le serait en profitant de circonstances qui n'existent pas? Grande et misérable question qui fait dépendre l'avenir du pays du froissement de quelques amours propres enflés ou irrités.

Aujourd'hui toutes les grandes questions politiques sont associées. Il n'y a à l'ordre du jour rien qui puisse passionner les esprits et amener, après soi, de ces commotions dans la majorité qui provoquent un changement de ministère. Cette terrible question de la paix et de la guerre, si témérairement, si mollement lancée, il y a quatorze mois, est aujourd'hui résolue, et elle est résolue dans le sens le plus favorable à la civilisation, aux intérêts de l'Europe, aux intérêts de la France, sans que sa dignité et sa juste susceptibilité aient été le moins de monde froissées. Ferait-on revivre cette question? Mais c'est chose impossible. S'amuserait-on à faire faire le procès à cette solution et à obtenir, par surprise, cette année, un vote qu'une majorité compacte a nettement refusé il y a un an? Mais comment cette majorité arriverait-elle à se séjurer, alors qu'elle peut se convaincre combien elle a sagement agi? Ce ne sera pas la question du recensement, qui ont compliquée et défigurée les mains violentes et passionnées des partis extrêmes, qui est jugée, close aujourd'hui, qui pourrait exciter des tempêtes dans le parlement. Qu'on en essaye, nous le comprenons, mais qu'on triomphe voilà qui nous surprendrait fort. Il n'est pas possible que

les Chambres amnistient les révoltés de Toulouse et de Clermont.

Resteraient donc la question de la réforme électorale, question aussi creuse quelle est terrible, par les désordres qu'elle pourrait amener, mais nous ne pensons pas que ce puisse être la une arme de quelque valeur positive entre les mains de l'opposition. La Chambre n'est pas plus réformiste que le cabinet et, sous ce rapport, nous ne voyons pas d'inquiétudes sérieuses à concevoir.

Pour nous nous n'admettons qu'une seule et grande question. Une question qui intéresse et qui doit réunir par cela même toutes les fractions des Chambres: c'est la question des chemins de fer: question d'intérêt matériel, il est vrai au premier abord, mais qui est bien aussi une question d'intérêt moral, d'intérêt d'avenir et qu'il importe de résoudre le plus promptement possible. Voilà dix ans que nous parlons de chemins de fer et pendant que nous en parlons si savamment, nos voisins, tout en nous écoutant, et en riant quelque peu sans doute de cette démanigaison de parler qui, trop malheureusement, caractérise le peuple le plus spirituel de la terre, nos voisins se sont mis à faire force chemins de fer, et nous, les apôtres des progrès, nous nous trouvons tout juste en arrière. Nous sommes menacés de perdre notre commerce, notre industrie que nos voisins nous enlèvent au nord, à l'est. Nous arrivons les derniers sur les marchés étrangers; les matières premières nous parviennent en dernier et, si nous étions attaqués par la guerre, l'ennemi serait à nos frontières avant que nos régiments eussent parcouru quelques étapes. Cette question de chemins de fer touche ainsi à tout, aussi bien à notre prospérité matérielle qu'à notre sécurité nationale: il faut donc en finir avec elle. Le Ministère du 29 octobre a, à cet égard, d'excellentes idées et, qui mieux est, une volonté arrêtée et des plans adoptés: nous désirons précisément à cause de cela, parcequ'il veut ce qui est le plus utile au pays en ce moment,

LE SALON LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE, HISTOIRE, SCIENCES, BEAUX-ARTS, MOEURS, MÉMOIRES, VOYAGES, ROMANS, THÉÂTRE, FEUILLETONS, EXTRAITS D'OUVRAGES INÉDITS, PUBLICATIONS NOUVELLES ET REVUES.

Le SALON LITTÉRAIRE se compose des meilleurs Feuilletons, Romans et Nouvelles qui paraissent chaque jour, soit dans les Journaux, les Revues ou les Livres.

En vertu d'un traité spécial passé avec la Société des Gens de Lettres, le SALON LITTÉRAIRE, outre ses articles entièrement inédits, reproduit notamment les publications de MM. VICTOR HUGO, CHARLES NODIER, DE BALZAC, ALEXANDRE DUMAS, FÉDÉRIC SOULIÉ, CHARLES DE BERNARD, MÉRY, EUGÈNE SUE, LÉON GOZLAN, ROGER DE BRADVOIR, et généralement les ouvrages de tous les écrivains les plus distingués.

Le SALON LITTÉRAIRE publie deux éditions. La première paraît deux fois par semaine, le

Jedi et Dimanche (104 numéros par an), contient, dans chaque numéro, la matière d'un volume in-8°, c'est-à-dire plus de cent volumes par an, et coûte 38 francs.

La seconde édition paraît tous les Dimanches (52 numéros par an), contient la matière de plus de cinquante volumes in-8°, et ne coûte que 20 francs par an.

Le SALON LITTÉRAIRE, qui a été créé en concurrence du *Voleur* et du *Cabinet de Lecture*, présente sur eux les avantages suivants:

Ces deux journaux ne donnent que 72 numéros au lieu de 104, c'est-à-dire 32 numéros de moins par an que le SALON LITTÉRAIRE.

Le SALON LITTÉRAIRE contient dans chaque nu-

méro 600 lignes (ou 40,000 lettres) de plus qu'eux. Le *Voleur* et le *Cabinet de Lecture* coûtent 48 francs par an, le SALON LITTÉRAIRE ne coûte que 30 francs.

Ainsi, le SALON LITTÉRAIRE coûte moitié moins que le *Cabinet de Lecture* et le *Voleur*, et donne le double de matières.

Le SALON LITTÉRAIRE réunit donc trois conditions essentielles qui doivent assurer son succès:

- 1° Grande variété de rédaction et soin particulier dans le choix des articles qui sont tous signés par les écrivains les plus en renom.
- 2° Immense quantité de matières.
- 3° Diminution considérable dans le prix de l'abonnement.

(On envoie gratis un numéro pour essai aux personnes qui le demandent par lettre affranchie.)

ON S'ABONNE A PARIS, RUE COQ-HÉRON, 3, ET EN PROVINCE, CHEZ TOUTS LES DIRECTEURS DES POSTES ET DES MESSAGERIES.

DOUZE FR. PAR AN.

Concurrence au *Cabinet de Lecture* et au *Voleur*

UN FR. 25 CENT.

AU LIEU DE 48

Deux numéros par an, contenant réellement la matière de plus de SOIXANTE VOLUMES in-8° ordinaires, dont le prix (à 7 fr. 50 c. le volume) serait de 450 francs.

LE MAGASIN LITTÉRAIRE

Le MAGASIN LITTÉRAIRE se compose des meilleurs Feuilletons, Romans et Nouvelles qui paraissent chaque mois. — En vertu d'un traité spécial passé avec la Société des Gens de Lettres, LE MAGASIN LITTÉRAIRE, outre ses articles entièrement inédits, reproduit notamment les ouvrages de MM. VICTOR HUGO, CHARLES NODIER, DE BALZAC, ALEXANDRE DUMAS, FÉDÉRIC SOULIÉ, CHARLES DE BERNARD, MÉRY, EUGÈNE SUE, LÉON GOZLAN, ROGER DE BRADVOIR, etc. — Chaque numéro ne contient que des articles complets.

Un prospectus contenant les sommaires des articles sera adressé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On souscrit à Paris, rue Coq-Héron, 3, — et en province, chez tous les Libraires, — les Directeurs de Postes et des Messageries.

LE NUMÉRO.

Chaque numéro, composé de huit feuilles, beau papier satiné, grand in-4° à deux colonnes, avec couverture imprimée, contient 10,500 lignes ou 750,000 lettres, — c'est-à-dire plus de CINQ VOLUMES in-octavo.

qu'il reste aux affaires et qu'il évite les pièges qu'on veut lui tendre, même sur ce terrain.

Nous sommes ainsi faits, et cela assez tristement pour nous, que l'ennemi de tel ou tel cabinet se cantonne, contre lui, dans ses idées les plus utiles et les plus irréprochables et que de là il vise à le renverser avec ses propres machines. C'est le ver qui se cache au fond du fruit pour le dévorer. Voici donc le petit complot formé. On renouvellera la question des fortifications de Paris et l'on dira ceci à la Chambre, dont on connaît l'humeur querelleuse à l'endroit des chiffres: «vous avez voté tant de millions pour les fortifications de Paris: on vous demande tant de millions pour les chemins de fer; le total fait tant de millions. C'est trop, beaucoup trop, la France n'est pas assez riche pour se passer ces fantaisies. Cependant nous pouvons nous arranger, à l'aide d'une cotte mal taillée. Supprimons les fortifications et votons les chemins de fer!» Si, par hasard, la Chambre, séduite par cette économie, venait à l'adopter, alors l'on se retournerait vers le ministère et on lui dirait: «La majorité vient de vous condamner, nous en sommes désolés, car nous n'aimons pas les crises ministérielles. Mais vous n'avez qu'une chose à faire, retirez-vous, mon ami. L'on vient de vous enlever vos fortifications, dont, l'année dernière, vous avez fait une question de cabinet. Vous avez réussi il y a un an; vous échouez aujourd'hui. Vous n'avez donc qu'à me céder la place. Des chemins de fer, au fond, j'ai peu de soucis, l'important est que je sois ministre. Les chemins de fer deviendront ce qu'ils pourront, car il est bien convenu que je ne puis épouser vos idées.» Ainsi cette session serait encore perdue. Par compensation nous aurions un ministère ar rondi de plus à ajouter à la liste passablement ar rondie de nos différents ministères. Voilà le complot. A-t-il chance de succès? pour cette fois, nous le croyons trop mal ourdi et les conspirateurs en seront pour leurs frais.

Il est possible que ces petites roqueries politiques, que ces niaiseries stratégiques amusent MM. les journalistes de Paris, car ils y trouvent une ample pâture pour leurs discussions quotidiennes et ils espèrent, plus ou moins, leurs patrons triomphants, avoir leur part du butin administratif: mais ce que nous pouvons leur assurer, c'est que les départements ne s'amusent que médiocrement à la pauvre comédie qu'ils jouent et que ce que nous désirons, avant tout, par dessus tout, nous autres provinciaux, c'est qu'on s'occupe un peu, enfin, des affaires du pays et qu'on laisse de côté la question passablement vide et très peu patriotique de savoir si l'ami de tel ou tel journal sera ou ne sera pas ministre et cela d'autant plus qu'il serait très difficile de satisfaire tous ces Messieurs à la fois, attendu qu'ils sont passablement nombreux. Quoiqu'il en soit, il est grand temps de s'arrêter dans ces petites conspirations; nous en avons beaucoup trop

comme cela et ce, d'autant plus, que, dans ces nouvelles journées de dupes, c'est la France qui paye les frais et elle en a assez payé pour qu'on s'occupe un peu d'elle et qu'on laisse se reposer les ambitions de MM. les Ministres en disponibilité. Voilà ce que veulent les départements et peut-être, de guerre lasse, finira-t-on par se rendre à leurs desirs.

Par ordonnance royale du 24 novembre 1841, M. Vannucci, Pierre, adjudant en 1^{er} de l'habillement et du campement, a été promu au grade d'officier comptable de 2^e classe.

Par ordonnance royale du 1^{er} du courant, M. Polidori a été nommé juge suppléant au tribunal civil de Corte.

On lit dans le *Journal de la Corse*:

«Dimanche au soir est arrivé dans notre port un des bateaux à vapeur de MM. Valerj frères et C^e de Bastia, l'*Ambassadeur Pozzodiborgo*, ayant à bord plusieurs passagers, parmi lesquels étaient MM. les jurés des arrondissements d'Agaccio et de Sartène qui ont fait partie des assises du 4^e trimestre. Au moment où les inondations ont rendu la route royale d'Agaccio à Bastia impraticable, nous devons savoir gré à MM. Valerj d'avoir eu l'heureuse idée de mettre un de leur bateaux à la disposition des voyageurs; nous les engageons à établir ce service entre Bastia et Ajaccio une ou deux fois par mois surtout pendant la saison des neiges. L'*Ambassadeur Pozzodiborgo* en partant de Bastia a parcouru la partie occidentale de la Corse et est reparti lundi soir pour Bastia par la partie orientale; ces voyages de 15 à 18 heures sont donc fort agréables et peuvent être utiles aux voyageurs de plusieurs localités.

La Cour d'assises des Basses-Pyrénées a acquitté tous les accusés dans l'affaire des troubles de Toulouse, à l'exception de Rousil qui a été condamné à trois mois de prison.

TOULON, 15 décembre, (Correspondance particulière de l'Insulaire français.)

M. de Rumigny, qui se rend à Alger, pour remplir momentanément le gouvernement Bugeaud et M. Bigodit, contre-amiral qui va commander la marine à Alger, sont partis lundi à bord du bateau à vapeur le *Météore*, qui les transporte à leur destination.

Le bateau à vapeur le *Castor*, à appareillé et pris le large, hier, se rendant à Alger où il porte la correspondance et des passagers civils et militaires.

Les vaisseaux le *Genéroux*, la *Ville de Marseille*, le *Jemappes* et le *Friedland*, ont mis à la voile samedi, se rendant dans le Levant, où ils vont renforcer l'escadre de l'amiral Lassuse, qui alors aura huit vaisseaux sous ses ordres.

Les bateaux à vapeur le *Phare* et la *Chimère*, ont mouillé sur notre rade venant d'Afrique où ils rapportent 600 passagers militaires.

L'un de nos jeunes compatriotes qui s'était fait une belle position littéraire à Paris, par ses talents et sa brillante éloquence, M. Ottavi, pro-

fesseur d'histoire à l'Athénée royal de Paris et à l'Institut historique, vient de succomber le 9 décembre à une fièvre inflammatoire déterminée par une opération de hernie. Nous nous affligeons vivement de cette mort prématurée et toutes les personnes qui ont été à même d'apprécier les connaissances étendues de M. Ottavi, son talent admirable de parole, partageront nos regrets.

Nouvelles Diverses.

AFFAIRE QUÉNISSET.

L'interrogatoire des accusés a été continué lundi et mardi. Bonzer, chez qui Fougeray travaillait, nie avoir remis à Fougeray les cartouches que l'on a trouvées chez celui-ci, ainsi que les propos et les relations qui lui sont attribués.

Considère repousse toutes les accusations dont il est l'objet, et affirme que, depuis le procès de Darmès, il s'est soigneusement abstenu de tout acte qui pourrait le compromettre. Fougeray affirme, de son côté, avoir entendu Considère tenir des propos contre le gouvernement, et émettre l'idée de fabriquer des projectiles incendiaires.

Bazin, dit Napoléon, convient avoir fait partie de la société des Droits de l'homme, mais il nie avoir été affilié à celle des Travailleurs égaux. Il nie, du reste, toutes les propositions et toutes les relations qui lui sont attribuées par Quénisset. Il ne connaît ni Considère, ni Colombier, ni Bonzer, ni aucun de ses co-accusés.

Pendant ces trois interrogatoires, des pourparlers assez vifs sont échangés entre les interrogés et leurs dénonciateurs.

On passe ensuite à l'audition des témoins. On entend d'abord MM. le lieutenant-général Schneider, le lieutenant-colonel Levailant, du 17^e léger; le lieutenant de la garde municipale Samilière, qui procéda à l'arrestation de Quénisset; puis tous ceux qui se trouvaient sur le lieu de l'attentat. Ces dépositions, qui portent sur des faits généralement connus se reproduisent les unes les autres, sauf quelques détails spéciaux aux différents témoins.

La séance de mardi a encore été entièrement occupée par les dépositions des témoins à charge. Presque tous les faits rapportés dans cette séance sont relatifs aux allées et venues chez Colombier, aux propos entendus, répétés, etc. Un des témoins a déposé que, devant lui, Quénisset avait laissé échapper des paroles de haine et de vengeance contre le lieutenant-colonel Levailant. Quénisset nie complètement ce fait.

Les listes des témoins à charge et à décharge ont été épuisées dans la séance de mercredi. Quénisset se montre de plus en plus passionné dans ses accusations; selon ses paroles, ce sont le *Journal du Peuple* et le *National* qui l'ont perdu. Un témoin appelé par Brazier, Just, pour constater son absence du lieu de l'attentat, a rapporté qu'étant auprès de Quénisset, il avait entendu proférer les cris les plus séditieux et les plus cyniques contre les princes et le Pouvoir. Quénisset a riposté à cette déclaration en accusant le témoin d'avoir reçu des cartouches la main chez Colombier, et d'avoir été l'un de ceux sur lesquels il comptait pour être soutenu. Au dire de ce témoin, Quénisset avait de tirer lui aurait demandé de lui désigner le lieutenant-colonel du 17^e.

Une assez grande partie de dépositions entendues vendredi, même parmi les témoins à charge, contredisent les allégations de Quénisset. Mais d'un autre côté, elles ne sont pas toujours conformes aux interrogatoires de l'instruction.

Dans l'audience de jeudi, M. le procureur-général Hébert et M. l'avocat-général Boucly ont développé les moyens de l'accusation.

Le premier s'est attaché à démontrer qu'une même pensée de bouleversement politique et social avait inspiré toutes les criminelles tentatives dirigées depuis 1830 contre la vie du Roi et des princes et contre la paix publique. «Les deux plaies qui tourmentent ce pays, dit l'orateur, ce sont les sociétés secrètes et anarchiques et les provocations incessantes des écrivains qui propagent les doctrines de révolte.»

M. le procureur-général, après avoir rappelé les charges qui pèsent sur Quénisset, Boucheron, Colombier, Jarrasse, Launois, s'est surtout appliqué à justifier l'accusation en ce qui concerne Dupuy. La lettre adressée par Launois au rédacteur en chef du *Journal du Peuple* et la nature des articles publiés par ce journal établissent positivement, aux yeux du ministère public, la complicité de Dupuy dans le complot ourdi contre le gouvernement, complot dont l'attentat du 13 septembre n'était qu'un des moyens d'exécution. Si les projets révolutionnaires avaient réussi, Dupuy eût été le lendemain porté sur le pavais. Celui qui eût recueilli la plus belle palme de la victoire doit aussi, dit M. le procureur-général, participer à la défaite devant la justice.

Le ministère public persiste dans les fins de l'accusation à l'égard de tous les accusés. Dans les audiences de vendredi et de samedi les avocats de Quénisset, Colombier, Boucheron, Just, Jarrasse, Dupuy et de Fougeray ont présenté à la cour la défense de leurs clients.

— On lit dans le *Messager*:

«Le *National* prétend ce matin que M. le lieutenant-général Bugeaud est rappelé, et qu'on va lui donner un successeur. Cette assertion et les insinuations que le *National* y rattache sont complètement fausses.

«M. le général Bugeaud vient, sur sa demande, prendre part aux premiers travaux de la session, et son retour en Afrique aura lieu le plus promptement possible. La mission de M. le lieutenant-général de Rumigny n'est que provisoire et interimaire.

«M. le général Bugeaud a trop bien compris les intérêts de la colonie et trop bien secondé les vues du gouvernement, pour que la confiance qui la appelle au poste qu'il occupe puisse être affaiblie.»

— M. Emmanuel Pouille a été réélu, par le collège électoral de Draguignan. Il a réuni 289 voix sur 290.

— Par ordonnance royale du 2 décembre, Fêvêché de Cambrai est érigé en métropole avec l'évêché d'Arras pour suffragant, et nommé monseigneur l'évêque de Rudez à ce nouveau siège archiepiscopal.

— Quatre vaisseaux: le *Friedland* de 120, le *Jemappes* de 80, la *Ville de Marseille* et le *Genéroux* de 80, et un bateau à vapeur, le *Brandon*, ont reçu l'ordre de prendre la mer à Toulon. On ignore la destination de cette division.

— On sait que les écoles des campagnes ne sont fréquentées qu'en hiver. En été, une désertion presque générale entraîne les enfants aux champs, où leurs parents les emploient aux diverses récoltes.

M. Villemain, dans son rapport sur l'instruction publique, exprime le vœu que les vides laissés dans l'école primaire par les déserteurs pendant l'été soient remplis par les petits enfants, lesquels, ne pouvant encore être d'aucun secours à leurs parents, les embarrassent davantage à cette époque de l'année où les travaux de la campagne sont en pleine activité. C'est là une pensée fécon-

de, qui contribuera puissamment à résoudre le problème, jusqu'à présent à peine ébauché, de l'établissement général des salles d'asile.

«La tempête tout-à-fait extraordinaire qui a régné pendant trois jours sur notre ville, dit le *Journal de Saint-Etienne*, s'est étendue sur plusieurs communes de notre département et sur Lyon. — Partout elle a laissé des traces plus ou moins malheureuses de son passage: la journée d'hier et la nuit qui l'avait précédée ont surtout été fatales à plus d'une famille et à plus d'un établissement industriel ou autre. Un homme, traversant hier matin Rive-de-Gier, a été écrasé sous sa charrette, renversée sur lui par la violence du vent.

A peu près en ce moment et non loin de là, trois petits garçons revenant de l'école et longeant le canal ont été précipités dans l'eau, où les pauvres enfants ont été noyés avant qu'on pût leur porter secours.

Près du pont de la Madeleine deux voituriers ont aussi failli être écrasés sous leurs voitures. Un grand nombre de hauts fourneaux ont été ou enlevés ou plus ou moins endommagés dans le bassin de St-Etienne et de Rive-de-Gier; nous ne parlons pas des pans de murs en construction, des tuiles qui sont tombées sur plusieurs points de la ville avec des pierres détachées du gracieux chapelet qui décore les toits de maisons de Saint-Etienne.

Nous apprenons aussi qu'à Chambon la toiture d'une maison a été enlevée et jetée au loin. Heureusement c'était la nuit et personne ne s'est trouvé sous cette grêle de tuiles et de charpente. Le vent, qui s'était apaisé beaucoup dans la journée, recommence ce soir à souffler avec une nouvelle violence.

— Le 3, vers les huit heures du soir, on a ressenti à Lyon un léger tremblement de terre. La secousse s'est manifestée par une oscillation qui a duré quelques secondes. A Vienne, la secousse s'est fait plus vivement sentir. Un voyageur arrivé de cette ville rapporte qu'elle a été tellement forte, que des meubles ont été renversés dans l'intérieur des maisons.

— Nous lisons dans la *Presse*:

M. Timothée Dehaie, délégué des fabricants de sucre du Pas-de-Calais, vient d'adresser, en leur nom, à M. le ministre de commerce une pétition qui se résume ainsi:

«Si le gouvernement pense que les deux intérêts ne peuvent pas se concilier, si les deux industries ne peuvent pas subsister à la fois, et si la raison d'Etat exige que ce soit la nôtre qui soit sacrifiée, alors, dans l'impossibilité de soutenir plus long-temps une lutte aussi déplorable, nous n'avons plus qu'à vous demander de revenir au projet de loi d'expropriation pour le rachat de nos fabriques.

— Le *Liverpool-Times*, en annonçant la naissance du duc de Cornouailles, fait ressortir en ces termes l'immense étendue des possessions britanniques:

«Des salves d'artillerie en l'honneur de cet heureux jour seront tirées en Amérique sur les rives de la baie d'Hudson, sur toute la ligne des lacs du Canada, dans le New Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, les Bermudes, sur cent points divers dans les Indes occidentales, dans les forêts de la Guinée et dans les îles éloignées de Falkland. En Europe, outre les îles Britanniques, à Gibraltar, à Malte et dans les îles Ionniennes. En Afrique, sur les côtes de la Guinée, à Sainte-Hélène, à l'Ascension, au cap de Bonne-Espérance et à Maurice; en Asie, depuis la forteresse d'Aden, en Arabie, jusqu'à Karrack dans le golfe Persique; par l'armée anglaise dans

l'Afghanistan; sur toute l'étendue des montagnes de l'Himalaya, sur les bords de l'Indus et du Gange, dans l'île de Ceylan, au-delà du Gange dans l'Assam et l'Aracan, aux îles du prince de Galles, sur les côtes de la Chine à Hongkong et Chusan; enfin aux quatre points cardinaux de l'Australie et dans la Nouvelle-Zélande.

«Jamais prince, ajoute ce journal, dans les temps anciens et modernes, n'aura vu sa naissance saluée sur des points si différents et si éloignés du monde connu.»

«Il n'y a pas un mot d'exagération dans cette nomenclature du *Liverpool-Times*, et c'est la marine, et la marine seule qui a donné à la couronne d'Angleterre cette puissance sans égale. Viendra-t-on dire encore à la tribune que les forces navales ne sont que secondaires? (La Flotte.)

— Le chiffre des décès, à Paris, pendant le mois de novembre, a dépassé de près de moitié la moyenne des décès du mois d'octobre, septembre et août. On attribue ce résultat aux variations extraordinaires de l'atmosphère.

— On lit dans plusieurs journaux:

«La chimie enrichi l'Angleterre d'un combustible abondant qu'elle avait jusqu'ici négligé. Elle ne tirait aucun parti des débris de houille pulvérulente, semblable à une poussière de charbon, dont les fosses de ses mines étaient obstruées. Un ingénieur russe s'est avisé de pétrir cette poussière avec un peu d'huile ou avec du goudron, et d'en former, en la pressant dans des moules, des briques qui deviennent un combustible excellent. Il est facile d'arrimer ces briques dans des bateaux à vapeur; elles n'exigent pas la quantité de la place qu'occupe la houille ordinaire, pour donner une quantité égale de calorique, avantage précieux dans la navigation transatlantique.

«Après avoir fait l'essai de ces briques, le gouvernement anglais a traité, avec les propriétaires des usines à gaz, pour trente mille tonnes de goudron, et de toutes parts les spéculateurs sont à la recherche de cette dernière substance, dont le prix ne peut manquer d'être bientôt en hausse. La nouvelle combinaison chimique de l'ingénieur russe a reçu le nom de *carbolicine*.»

— L'Ecosse vient de fournir un rare exemple de longévité dans la personne de Duncan Munro, tenancier du duc d'Argyle, et mort le 8 novembre à l'âge de 108 ans. Duncan et ses ancêtres avaient exploité la même ferme durant l'espace de trois cents ans, montrant en toute occasion un dévouement à toute épreuve envers leurs seigneurs respectifs, les ducs d'Argyle, qui de leur côté, ont constamment montré le plus vif intérêt à cette famille patriarcale. Le duc actuel, ainsi que la duchesse, allaient souvent voir leur vieux tenancier Duncan et chacune de leurs visites était marquée par des bontés et des secours de leur part. Dernièrement le duc lui offrit de faire reconstruire à neuf la ferme qu'il habitait: Non, répondit Duncan, elle s'est servie de demeure à mon grand-père, à mon père, elle doit également me suffire.

Duncan avait vu quatre générations des ducs d'Argyle et désira dernièrement voir également l'héritier présomptif du duc. En mourant, Duncan laisse une fille de 80 ans et un fils de 70, qui tous deux sont encore assez bien portants et assez vigoureux pour se livrer à des travaux agricoles.

— Une dépêche télégraphique, arrivée à Marseille, a informé M. le préfet que le chemin de fer de cette ville au Rhône sera présenté aux chambres dans la session qui va s'ouvrir, ainsi que celle de Paris à la frontière belge.

DIRECTION, ADMINISTRATION ET RÉDACTION. PARIS, 3, rue des Saints-Pères. Les bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de 9 à 5 h. (AFFRANCHIR.)

L'UNION CATHOLIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN
CONSACRÉ À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RELIGION ET DE LA SOCIÉTÉ.

On reçoit aussi les abonnements chez les libraires des départements et aux bureaux des Messageries royales et Laflitte, Caillard et Comp.

Ce journal publié dans le format des journaux politiques de Paris, contient dans ses divisions : PARTIE RELIGIEUSE, PARTIE POLITIQUE, NOUVELLES DIVERSES, le récit et l'appréciation des faits qui intéressent la religion catholique en France et dans les diverses parties du monde, les Nouvelles politiques et celles qui concernent la Littérature, les Sciences et les Arts. Chaque numéro contient un feuilleton d'une rédaction variée.

| PRIX D'ABONNEMENT. | | PRIX QUOTIDIEN. | |
|--------------------|-----------|-----------------|---------------|
| Départements. | Étranger. | 60 fr. | 70 fr. |
| 3 fr. | 4 fr. | pour l'année. | pour l'année. |
| 15 fr. | 19 fr. | pour 6 mois. | pour 6 mois. |
| | | pour 3 mois. | pour 3 mois. |

FEUILLE HEBDOMADAIRE.
10 fr. pour l'année.
6 fr. pour 6 mois.
3 fr. pour 3 mois.

Chez les FRÈRES FABIANI, à Bastia.

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER,

ou COLLECTION DES MEILLEURS OUVRAGES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, ANCIENS ET MODERNES.
à 3 fr. 50 cent. le volume.

VICTOR HUGO.
Notre-Dame de Paris, 2 vol. — Odes et Ballades, 1 vol. — Feuilles d'Automne et Chants du crépuscule, 1 vol.

DE BALZAC.
Physiologie du Mariage, 1 vol. — Scènes de la Vie privée, 2 vol. — Scènes de la vie de province, 2 vol. — Scènes de la Vie parisienne, 2 vol. — Le père Goriot, 1 vol. — La Peau de Chagrin, 1 vol. — La Recherche de l'Absolu, 1 vol. — Eugénie Grandet, 1 vol.

ALFRED DE MUSSET.
Nouvelles, 1 vol. — Confession d'un Enfant du Siècle, 1 vol.

CHARLES NODIER.
Romans (Jean Sogor, Thérèse, etc.) 1 vol. — Contes (Tribby, La Fée, etc.) 1 vol. — Nouvelles (Souvenirs de Jeunesse, etc.) 1 vol.

GOETHE.
Werther, suivi de Hermann, trad. Leroux, 1 vol. — Théâtre, trad. X. Marmier 1 vol.

MADAME DE STAËL.
Corinne, 1 vol. — Delphine, avec préface de Saint-Beuve, 1 vol.

CASIMIR DELAVIGNE.
Messéniennes et Poésies diverses, 1 vol. — Théâtre complet, 3 vol.

OUVRAGE DE CHOIX.
Œuvres du comte Xavier de Maistre, 1 vol. — Essais sur l'Histoire de France, par Guizot, 1 vol. — Œuvres de la comtesse de Souza, 1 vol. — Physiologie du goût, par Brillat Savarin, — La Gastronomie, poème, par Berchoux 1 vol. — Obermann, par de Senancour, 1 vol. — De l'Éducation des Mères de famille, 1 vol. — Poésies de Millavoie, 1 vol. — Poésies d'Antoine de Latour, 1 vol.

CLASSIQUES FRANÇAIS.
Discours sur l'Histoire univ. de Bossuet, 1 vol. — Gil-Blas, 1 vol.

CLASSIQUES ÉTRANGERS TRAD. EN FRANÇAIS.
La Divine Comédie, trad. A. BRIZEUX, 1 vol. — Théâtre de Schiller, trad. X. Marmier, 2 vol. — La Jérusalem délivrée, trad. A. Desplaces, 1 vol. — Œuvres de Silvio Pellico, tr. Ant. de Latour, 1 vol. — Le Koran, trad. nouv. par Kasimirsky,

1 vol. — Le Vicaire de Wakefield, tr. Mme Belloc, 1 vol. — Morale de Jésus Christ et des Apôtres, 1 vol. — Tom Jones, tr. Léon de Vailly, 2 vol. — Confucius, tr. par M. Pauthier, 1 vol. — Les Lusiades de Camoëns, tr. nouv. 1 vol. — Les Fiancés, de Manzoni, tr. R. Dussueil, 1 vol. — Théâtre et Poésies, de Manzoni, tr. de Latour, 1 vol.

CLASSIQUES GRECS TRADUITS EN FRANÇAIS
Théâtre d'Eschyle, tr. par M. Alex. Pichon, 1 vol. — Romans grecs, trad. nouv. 1 vol. — Histoire d'Hérodote, 2 vol. — Lucien, Dialogues, sat. philosop. etc. 1 vol. — Petits Poèmes (Anacréon, Hésiode, etc.) 1 vol.

BIBLIOTHÈQUE D'ÉLITE.

Publiée par CHARLES GOSSELIN, à 3 fr. 50 c. le volume.

Alex. Dumas. — Impressions de Voyage, 2 vol. — Théâtre complet 3 vol.
Adrien de Sarrasin. — Le Caravansérail, Contes nouveaux et Nouvelles nouvelles 1 vol.
Alph. de Lamartine. — Voyage en Orient, 2 vol. — Arnould et Fournier. — Struensee, 1 vol.
Eugène Sue. — Romans et Nouvelles maritimes 2 vol. — Arthur, 2 vol.

Frédéric Soulié. — Le Magnétiseur, 1 vol. — Le Conseiller d'État, 1 vol. — Le Comte de Toulouse, 1 vol. — Le Vicomte de Bezières, 1 vol. — Sathaniev, 1 vol. — Mémoires du Diable, 3 vol.
Michel Masson. — Les Contes de l'atelier, 2 vol. N° Saintine. — Picciola, 1 vol.

Scribe. — Proverbes et Nouvelles, 1 vol.
Homère. — L'Iliade et l'Odyssée, 1 vol.
Le Camoëns. — Les Lusiades, 1 vol.
Le Tasse. — La Jérusalem délivrée, 1 vol.
Goethe. — Les deux Faust, Ballades, etc. 1 vol.
Sheridan. — Œuvres complètes, 1 vol.
Michel Chevalier. — Des intérêts matériels en France, 1 vol.

C. Pecqueur. — Des Améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté, 1 vol.
Thomas Moore. — Chêfs d'œuvres poétiques, 1 v. — Bibliophile Jacob. — Lettres d'Héloïse et d'Abelard, 1 vol.
Beroalde de Veroville. — Le moyen de parvenir, etc. 1 vol.

Franklin. — Mémoires complets, Œuvres morales et littéraires, 1 vol.
Chêfs d'œuvre du théâtre espagnol, 1 vol.

A VENDRE

Avec délais pour le paiement, Les Œuvres de Merlin, édition de Naples, traduction italienne,

en 21 volumes grand in-4°, demi-reliure, dos en parchemin.
Prix de vente 180 fr., au lieu de 260 prix courant.

On accepterait en tout ou partie un échange de livres de droit, ou de philosophie, français ou italiens.
S'adresser par lettre affranchie au sieur Marie-Marie, dit Cuccaci, grande place de Sartène.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 11 au 17 décembre 1841.

ARRIVÉES.

Macinaggio, gondole Trinité, c. Cervoni, vin. Cagnano, mistick St-Erasme, c. Berlingeri, bois Livourne, mistick Pipi, c. Gentile, blé et sevice. Pronete, gondole St-Antoine, Ficaja, vin. Pronete, gondole St-Antoine, c. Giorgi, vin. Pronete, gondole Annunciation, c. Dominici, v. Pronete, gondole Lavasina, c. Guasco, vin. Marseille, bombarde Mélanie, c. Suché, blé. Portovechio, bombarde Phéoux, c. Guasco, bois Propriano, gondole St-Joseph, c. Paoli, bié. Naples, balancelle St-Louis, c. Godino, lest. Naples, balancelle St-Henri, c. Mattareso, lest. Naples, felouque Vierge des Graces, c. Costaglione, lest. Ajaccio, bateau à vapeur Pozzodiborgo, c. Valzi. Toulon, bateau à vapeur Liamone, c. Cuneo, dep.

DÉPARTS.

Cagnano, gondole St-Pierre, c. Franceschi, lest. Cagnano, gondole St-Clement, c. Damiani, lest. Cagnano, gondole Trinité, c. Costa, lest. Marseille, br. golette Printemps, c. Valzi, bois. Macinaggio, gondole St-Simon, c. Filippi diver. Macinaggio, gondole Cœur de Jésus, c. Defendini. Macinaggio b. golette, Courier d'Alger, c. Monégia, lest. Toulon, bateau à vapeur Golo, c. Valzi, dépêch. Livourne, mistick Assomption St-Joseph, c. Oniva St-Florent, tartane St-François Etienne, c. Guaitella m. diverses. St-Florent, felouque Vierge des Carmes, c. Castiglione, lest. Naples, balancelle St-Henri, c. Mattareso, anguil. Naples, balancelle St-Louis, c. Godino, anguilles Livourne, bat. à v. Pozzodiborgo, c. Valzi, pass.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

DE LA ROUTE DU NEBBIO.

Toutes les personnes qui sont allées de Bastia à St-Florent ont pu se convaincre que cette route, qui doit pénétrer dans le Nebbio, est construite dans les conditions les plus défavorables pour la circulation des voitures. Ses nombreux zigzags, très pittoresques sans doute et qui formeraient un magnifique coup d'œil dans une décoration d'opéra, s'opposent, grâce à leurs fortes pentes, à ce qu'on puisse transporter aucun objet un peu lourd par cette voie, qui a coûté cependant des sommes énormes. Il en résulte donc que cette route est aujourd'hui à peu-près inutile et qu'on est obligé de la refaire presque entièrement. On pourrait tout d'abord s'étonner que les ingénieurs n'aient point compris, dès le principe, les inconvénients majeurs de leur tracé, mais nous avons tant de mécomptes de ce genre à enregistrer, qu'un de plus ou de moins ne vaut pas la peine de s'y arrêter. La besogne a été mal faite, voilà un point certain, que personne ne conteste; MM. les ingénieurs, moins que personne ayant vu le mal, qui avait été fait, ils veulent le réparer. C'est fort bien sans doute. Mais comme il y avait deux remèdes, il s'est trouvé, par une espèce de fatalité ou d'entêtement inexplicable, qu'on a adopté la pire des deux solutions et qu'on va s'exposer à dépenser pour faire mal beaucoup plus qu'on ne dépenserait pour faire bien. C'est ce que nous voulons démontrer aujourd'hui, ne regardant pas encore comme tout-à-fait perdue la cause de la véritable route du Nebbio.

Commençons d'abord par rétablir les vrais principes en fait de viabilité. Nous dirons d'abord à MM. les Ingénieurs civils qu'on ne fait pas des routes uniquement pour le plaisir d'en faire; que tout ne consiste pas, ici, à aller d'un point à un autre par le plus court chemin possible. Quel-

que fois la ligne la plus droite, en fait de route, est le système le plus coûteux et le plus désastreux. Les routes ont surtout pour but de mettre en relations les différents points habités d'un pays, afin de multiplier les rapports, de faciliter l'écoulement des produits de l'agriculture ou de l'industrie et d'augmenter ainsi, par la multiplicité des échanges, la prospérité d'un pays. Si donc vous avez à choisir entre deux tracés dont l'un parcourt un pays désert, où il n'y a ni fermes, ni villages, ni habitations, et un autre qui traverse un grand nombre de communes qui deviendraient actives par cette route, il est évident que vous devez choisir ce dernier, car il faut aller là où est la vie et non là où est la stérilité. Les routes sont faites pour les vivants et non pour les oiseaux du ciel qui n'en ont pas besoin. C'est ce qu'on n'a point fait pour la route de Bastia à Ajaccio, qui, à l'exception de Corte, ne traverse que de misérables villages sans importance aucune, tandis qu'en la conduisant sur la côte orientale on aurait, depuis long-temps, donné une existence féconde à toute cette partie de la Corse. C'était là une vieille faute qui aurait dû profiter; il n'en a été rien pour la route de St-Florent à Bastia. On a recommencé à parcourir le désert; aussi il en est résulté que le Nebbio est resté tout aussi isolé que par le passé et qu'on a rempé une quantité considérable de terres, à peu-près en pure perte.

Nous dirons ensuite au génie militaire, qui doit avoir ici sa part de responsabilité, puisqu'il a fait pencher la balance en faveur de la rectification de l'échelle de St-Florent, car ce ne peut être là une route, qu'il est bon, sans aucun doute, de veiller à la défense du territoire, qu'il est sans doute très utile de pouvoir transporter promptement des hommes et des canons à St-Florent, mais que la guerre, étant chose accidentelle de sa nature, les soins de défense ne devraient venir qu'en seconde ligne et que, dans les travaux à exécuter dans un pays quelconque, on doit faire plier de-

vant les intérêts commerciaux, agricoles de ce pays les intérêts très respectables, nous l'avouons, de la défense. Malheureusement ce sont là des principes vulgaires que le génie militaire ne veut point admettre. Il est entier, absolu dans ses idées; il ne voit que lui, ne songe qu'à ses propres affaires et l'on dirait vraiment que l'humanité et la terre ne sont entre ses mains que pour faire et subir la guerre. Aussi le peuple, qui a passablement de bon sens pratique, et qui ne se laisse pas embarrasser par tous ces grands airs de supériorité ni intimidé par ces prétentions absolues qui sacrifient tout à la défense, l'a-t-il appelé le mauvais génie: mauvais génie en effet qui entrave tout, arrête tout, avec les meilleures intentions du monde, il est vrai. A Bastia le génie militaire, appuyé de celui de Paris, a donc insisté pour qu'on rectifiât cette côte à escaliers de St-Florent, et cet avis l'a emporté. On pourra transporter un peu plus vite, trois ou quatre canons, tous les quatre de siècles, moins souvent peut-être. Il est vrai qu'on aura dépensé, pour atteindre ce magnifique résultat, six cents mille francs, dit-on, plus d'un million pensons-nous, et que le Nebbio restera toujours isolé, faute d'une route convenable.

Et cependant cette route, elle existe déjà toute tracée: il n'y aurait qu'à l'améliorer un peu largement, il est vrai, à la reconstruire pour dire vrai, et ces travaux ne coûteraient pas les sommes énormes qu'on s'appête à sacrifier sur la route de St-Florent. Il est vrai qu'on mettrait une heure ou deux de plus pour aller à St-Florent, inconvénient médiocre, en comparaison des avantages considérables qu'on retirerait du tracé de la route par la vallée du Bivincio.

Le tracé dont nous parlons, qui a été examiné et qui n'a été rejeté que par une considération puérile ici, de stratégie militaire, traverse dix à douze villages importants, Murato, Pieve, Rutali, Rapale, Olmeta, Vallecalle, St-Pietro, St-Gavino, Sorio, Oletta, Poggio d'Oletta, et arrive au cœur



même du Nebbio, une vallée fertile et industrielle qu'il importerait si fort de rattacher à la côte orientale et à un port pour faciliter l'écoulement de ses produits. Ces dix à douze villages, que traverserait cette route verraient leur prospérité s'accroître, leur agriculture se développer. La vie serait donc activée là où elle existe déjà et l'on recueillerait ainsi les profits d'une forte dépense, et on les obtiendrait encore avec une dépense peut-être deux ou trois fois moins considérable que celle qu'on fera, d'une façon tout à fait stérile, sur une route de cinq lieues qui ne passe pas même devant une seule misérable chaumière. Il y aurait donc économie notable, avantage immense, et la défense de St-Florent ne serait pas le moins du monde compromise: tout les intérêts seraient à la fois reconnus et respectés. Pourquoi ne reviendrait-on pas à un projet si raisonnable?

Pour nous nous ne voyons et ne voulons voir, qu'un seul principe qui doit présider aux travaux à exécuter en Corse: aller au plus pressé d'abord; aller là où existent des communes nombreuses et qui ne demandent que des débouchés pour prospérer; sacrifier à cette nécessité impérieuse, de premier ordre, toutes les idées systématiques qui consistent à faire des projets superbes, irréprochables, du point de vue de la ligne droite, mais qui n'ont d'autre tort, et celui-là est capital, que d'appliquer à un pays, qui n'a pas le temps d'attendre, des plans romanesques qui ne seraient bons nulle part et qu'on peut bien rediger au coin de son feu quand on fait des colonies dans la lune: rêves creux de cerveaux malades qui n'entendent rien aux besoins de notre pays. Nous voulons du positif, car voilà longtemps que la Corse attend et ce ne sera pas en faisant serpenter vos routes sur les flancs décharnés de montagnes escarpées, qui ne sont peuplées que par la solitude, que vous contribuerez à résoudre le problème si facile, au fond, et que vous compliquez, ainsi à plaisir, de la prospérité de la Corse. Ce n'est pas tout que de dépenser beaucoup, il faut surtout dépenser utilement et il nous peine profondément de voir les bonnes intentions du gouvernement méconnues, rendues stériles par les mauvais calculs de nos faiseurs de routes. L'objet dont nous parlons aujourd'hui, n'en est-il pas un exemple frappant? On va dépenser six cent mille francs, au moins, pour rectifier une route qui peut-être ne traversera jamais un village, tandis que pour arriver au même point, en vivifiant le canton abandonné du Nebbio, en vivifiant dix ou douze villages, il en coûterait beaucoup moins. Cette route, au reste, quoiqu'on en ait, il faudra bien la faire un jour, mais non, on l'ajourne, pour faire voyager plus commodément, une fois tous les vingt-cinq ans, trois ou quatre obusiers en compagnie de deux ou trois canons. Ne voilà-t-il pas un plan admirable et une dépense bien productive pour la Corse et pour le gouvernement?

Et ne suffit-il pas d'énoncer le problème en ces termes pour espérer que le gouvernement reviendra sur un projet qu'on a surpris à sa religion mal éclairée?

Nous nous trouvons forcés de renvoyer au prochain N° le Compte-rendu de la dernière session des assises de la Corse, cet article nous ayant été remis trop tard.

Nouvelles Diverses.

Sur le rapport de M. le ministre de la guerre, une ordonnance royale, insérée au *Moniteur* du lundi 13 décembre, porte règlement de l'organisation de l'armée pour le pied de paix et le pied de guerre.

Le pied de paix comprendra un effectif de 344,000 hommes. Les cadres des régiments sont tous conservés, y compris ceux des régiments créés en 1840. Les bataillons d'infanterie seront réduits à sept compagnies, et les régiments de cavalerie n'auront que cinq escadrons.

Le pied de guerre comprendra un effectif de 500,000 hommes au moins d'armée active. Le nombre des compagnies par bataillon pourra être porté à neuf; le nombre des escadrons sera porté à six par régiment. Deux régiments de chasseurs à cheval-guides seront créés pour les besoins des états-majors des armées.

Les bataillons du génie seront portés de huit compagnies à neuf, outre deux compagnies de dépôt.

La réserve sera formée par les hommes envoyés en congé, en vertu de l'art. 30 de la loi du 21 mars 1832.

Suit le détail des dispositions transitoires pour arriver à la réduction du pied actuel au pied de paix de 344,000 hommes; et le tableau général de la composition des cadres constitutifs des divers corps de toutes armes.

AFFAIRE QUENISSET.
L'accusé Dufour, interrogé devant la cour des pairs dans la séance de lundi, a opposé de constantes dénégations aux charges articulées contre lui par Quénisset et Fougeray. Il est inculpé d'avoir fait la distribution de cartouches chez Colombier dans la matinée du 13. Les dépositions des témoins, tant à charge qu'à décharge, sont favorables à son système de défense, qui est appuyé par Colombier.

MM^{es} Perret et Madier de Montjan présentent la défense des accusés Boggio et Mallet.

Deux témoins, cités en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, sont entendus. Le premier ne reconnaît pas Dufour, le second, garde municipal, prétend reconnaître en Dufour un individu qui, en octobre 1840, lui aurait proposé d'entrer dans une société de communistes dont il était président. Dufour dément avec vivacité cette déposition et appuie son dire de circonstances précises et détaillées.

M^e Pinède présente la défense de Martin et M^e Auguste Rivière celle de Bouzer. Ce dernier s'est attiré des marques d'improbation, pour avoir insisté sur la nécessité d'organiser le travail. Quelques remarques sur l'insuffisance du produit du travail, sur les turpides qui se passent au sein des familles, et sur les spéculations qui président au mariage, lui ont attiré une admonestation de M. le président.

Dans la séance de mardi, les défenses de Considère et Bazin ont été présentées, puis M^e Grémieux a pris la parole pour Dufour et pour Launois. Pour Dufour, M^e Grémieux s'est surtout

attaché à ce fait, que les seules charges sérieuses contre Dufour étaient articulées par Quénisset, et que Quénisset ne méritait pas la confiance de la cour.

Après cette partie de la plaidoirie, deux témoins ont été entendus relativement à Dufour. Leurs dépositions n'établissent rien de positif. Deux experts devront faire demain leur rapport sur quelques pièces dont l'écriture est attribuée à Dufour.

M^e Grémieux présente la défense de Launois, par lequel il plaide l'oubli.

Le *Temps* dit que des lettres de Londres annoncent une modification du Cabinet tory à cause d'une dissidence sur la réforme du bill des céréales. — On assure aussi que lord Hill, commandant en chef de l'armée, avait offert sa démission.

M. le général Rumigny part seul pour Alger. Il a en d'abord l'intention d'emmener M^{me} de Rumigny avec lui; mais le général Bugeaud et sa femme; occupant l'hôtel du gouvernement, il n'a pas donné suite à ce projet, qui, probablement, aurait déçu le général Bugeaud, car c'eût été faire acte de possession. Le général Bugeaud ne restera en France que durant la discussion de l'adresse. Il vient exprès, assure-t-on, pour défendre lui-même son administration, ses opérations stratégiques et les plans qu'il se propose de suivre à l'ouverture de la prochaine campagne, dans le cas où ils seraient attaqués dans la discussion.

(Constitutionnel.)

Une nouvelle importante pour l'avenir de notre domination en Afrique est donnée par le *Commerce*. Une réunion de *talébs* (savants) renommés aurait eu lieu à Alexandrie, et à la suite d'un examen sérieux et attentif, elle aurait décidé que les Musulmans peuvent, en toute sûreté de conscience, obéir à une autorité chrétienne, pourvu que celle-ci respecte les mœurs et la religion des Musulmans rangés sous son obéissance. Cette décision, une fois qu'elle sera connue et avérée en Algérie, aura certainement une immense influence sur la conduite des tribus, et achèvera de ruiner la puissance d'Abul-Kader qui a son principal appui dans le fanatisme religieux.

(Phalange.)

ORIENT — On lit dans la *Gazette d'Ausbourg*, sous la rubrique: Trieste, 2^e décembre:

• Nous venons de recevoir des lettres de Beyrouth jusqu'à la date du 10 novembre.

• Sélim-Pacha, gouverneur de la Syrie, est parti pour le Liban à la tête de 2,000 hommes, à l'effet d'y rétablir l'ordre.

• Les Maronites se sont placés sous sa protection et ont déposé les armes.

• Les Druses se montrent moins dociles, car ils sont toujours en pleine révolte.

• On espère que Sélim parviendra, par son énergie, à rétablir la tranquillité sans effusion de sang.

• On écrit de Saint-Vallier, dimanche 5 au soir, au *Courrier de la Drôme*, que la passerelle en fil de fer de la Gallone s'est abîmée sous 50 personnes environ. Au moment du départ du courrier, 7 cadavres avaient été retirés des eaux.

• La police a fait saisir chez plusieurs marchands de nouveautés des foulards illustrés, surpris en flagrant délit de contrevention aux lois qui prohibent la caricature politique. Ces foulards représentaient, dit-on, des scènes auxquelles a donné lieu l'exécution de l'ordonnance du recensement.

• La ville de Cartago, dans l'Amérique centrale, a été détruite le 2 septembre par un tremblement de terre. Cette ville contenait à peu-près 10,000 habitants. L'éruption d'un volcan qui n'en

est éloigné que de trois lieues a servi à la population, qui s'est hâtée de s'enfuir. Cependant, quarante ou cinquante personnes ont péri ou se trouvent grièvement blessées. Cette nouvelle est arrivée en Angleterre par le dernier paquebot de la Jamaïque. La ville de San-José, située à une courte distance de Cartago, a ressenti seulement quelques secousses légères dont il n'est résulté aucun accident.

COUR DES PAIRS. — Les débats ont été terminés dans la séance de mercredi 15.

M. le procureur-général, dans sa réplique, a soutenu les charges qui s'élevaient contre tous les accusés; il a cherché principalement à établir la culpabilité de Dufour et la participation au complot de Dupoty, Dufour, contre lequel s'étaient prononcés les experts écrivains, a avoué complètement tout ce qui le concernait. C'est lui qui fabriqua les cartouches, dont la provision, a-t-il dit, ne dépassait pas le nombre 21. Dufour a refusé de rien déclarer sur d'autres que sur lui, et a résisté en cela à toutes les instances de M. le chancelier.

M. le procureur-général a donné lecture de son réquisitoire, dont voici les conclusions:

A l'égard de Prioulet, le ministère public déclare s'en rapporter à la sagesse de la Cour; En ce qui touche Quénisset, les conclusions tendent à ce qu'il soit par la Cour déclaré coupable de l'attentat commis le 13 septembre et du complot ayant pour but, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale;

A l'égard de Boucheron, Colombier, Brazier dit Just, Dufour, Petit dit Auguste, Jarasse, Launois, Boggio dit Martin et Mallet.

Les déclarer complices de l'attentat du 13 septembre, et coupables du complot ci-dessus spécifié comme y ayant pris part;

Se rapportant à la prudence de la Cour pour tempérer les peines, si elle le juge convenable; à l'égard de Boucheron, de Boggio et de Mallet;

Declarer enfin coupables de participation au complot ci-dessus spécifié, les accusés Dupoty, Martin, Fougeray, Bouvier, Considère et Bazin;

Se rapportant à la prudence de la Cour, du soin de tempérer les peines, si besoin est, en faveur de Martin et de Fougeray.

M. le chancelier demande aux accusés et à leurs avocats s'ils ont quelque chose à ajouter. Quénisset déclare qu'il a constamment dit la vérité, et supplie la cour de ne pas juger seulement ses actes, mais de juger ses pensées et de tenir compte de ses remords et de son repentir, il s'écrie en terminant:

« J'ai été entraîné, et il ne vous sera pas difficile de le comprendre quand un individu vient dire qu'il n'y avait que vingt et une cartouches. Ils m'ont donc trompé. Je suis trahi, vendu, poussé au crime comme une bouillie dans un four pour le faire chauffer... Eh bien, ces vingt et une cartouches, était ce pour attaquer un régiment comme j'ai toujours cru? Je ne peux plus le croire, je ne sais plus ce que j'étais, je ne me comprend plus; j'étais une machine qui on faisait mouvoir.... Ma résignation est faite; je sais que les peines des hommes se terminent sur cette terre; mais il existe une autre vie... »

« Si ma tête valait la millième partie du crime que j'ai commis, mais non elle ne la vaut pas, si j'avais la conviction de croire qu'elle vaille celle millième partie, je la prendrais, je la jetterais sur le pavé; mais je prie Dieu l'Eternel, je lui demanderais une grâce, c'est qu'il m'accorde que le sang qui sortirait de mon cadavre tache à jamais les républicains. Alors la société saurait les recon-

naître à leurs habits rouges, et l'on s'en défierait; car moi je ne fus jamais républicain; j'ai été trompé, petri en moins de six semaines de temps. Voilà ce qui me restait à dire; voilà mes regrets. »

Dufour, qui avait dit-on, tenté de s'empoisonner avant sa comparution devant la chambre des pairs, en avalant une certaine quantité de iacac, est surveillé de très près par le médecin du Luxembourg. On espère toujours qu'il se décidera à parler. Le bruit a même déjà couru qu'il avait commencé à faire des aveux.

La Cour des pairs se réunit aujourd'hui dimanche à midi, pour continuer ses délibérations. On ne sait rien des révélations de Dufour, qui, dit-on, ont motivé déjà quelques arrestations.

On lit dans la *Gazette de Dauphiné* du 15:

• P. S. On nous communique à l'instant une lettre adressée de Rome à un de nos amis par M. de Boricelli, camerlingue de la chambre du St-Père: le 10 de ce mois, à 8 heures du matin, le pape venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie. Au moment du départ de cette lettre, arrivée à Marseille par le paquebot le *Phénix*, le St-Père n'avait pas encore, depuis quatre heures, donné signe de vie. M. Mantel, ancien médecin de Paris, était près de Sa Sainteté.

Le bateau le *Pozzodiborgo*, arrivé ce matin de Livourne, n'apporte rien qui confirme cette nouvelle.

Les ouvriers colons affluent de plus en plus vers le nord de l'Afrique; le bateau à vapeur l'*Enphrate*, parti le 7 pour Alger, en a pris 200.

Les armateurs de la baie de Saint-Brieuc devant armer en 1842, 72 navires pour la grande pêche de la côte de Terre-Neuve, équipés de 3,700 hommes, non compris les armements destinés au grand banc, à la pêche de la balaine, aux colonies, et au cabotage, viennent d'adresser à M. le président du Conseil une pétition tendant à obtenir une notable réduction de la flotte, qui occupe en ce moment plus de la moitié des marins de 20 à 30 ans. Voici la conclusion de cette pièce importante qui a été publiée par la plupart des feuilles de la Bretagne:

« Si l'on continue le système suivi depuis quelques temps pour la flotte, on ruine l'inscription maritime et par suite l'avenir de notre marine. Et nous finissons comme nous avons commencé: réduite la flotte, si vous voulez encourager efficacement le commerce maritime, et accroître le personnel de la marine; vous rendez ainsi un immense service à la navigation et au pays.

« Que si l'on croyait néanmoins devoir persister dans le système actuel, alors que l'on cherche d'autres moyens pour recruter les équipages. Classez, comme ils l'étaient autrefois, les marins des fleuves; appliquez en grand la loi des recrutements à la flotte, de préférence dans les cantons qui touchent à ceux du littoral, mais surtout améliorez la position du marin des classes. »

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a rendu son arrêt dans l'affaire du complot républicain de Marseille. Sur 54 accusés, 51 ont été condamnés, savoir: 11 à la détention pendant cinq, six et sept ans pour complot; 17 à cinq ans d'emprisonnement pour complot; 23 à un an et à six mois d'emprisonnement pour association illicite.

(Messager)

Une forte secousse de tremblement de terre a été sentie à Arbois; plusieurs personnes ont cru que leurs maisons étaient sur le point de s'écrouler. Ce phénomène a produit un bruit sourd accompagné de fortes commotions, d'un effet analogue à ce qui se passe lorsqu'on roule un meuble très lourd dans une pièce voisine. Les oiseaux en cage ont été réveillés et épouvantés par cette

perturbation. Dans quelques maisons, surtout dans celles où les ouvertures sont de grande dimension, le bruit des fenêtres a été tel que plusieurs dames exprimaient leur frayeur par des grands cris.

(Echo du Jura.)

On écrit de Sengougnat, canton d'Aspet, 4 décembre au *Journal de Toulouse*:

« Un vent furieux, horrible s'est déchaîné dans nos vallées pendant la matinée du 1^{er} décembre, sa violence était telle que l'on n'avait jamais été témoin parmi nous de pareils désastres causés par ce terrible élément. Des arbres énormes ont été déracinés, lancés au loin en s'élevant à une certaine hauteur. Un grand nombre de maisons et de granges ont été renversées. Pour donner une idée de cet ouragan, il suffit de faire connaître deux faits particuliers, qui au premier abord pourront paraître magiques, mais qui sont pourtant vrais: Une ardoise pesant bien trois kilogrammes fut enlevée de la toiture d'une écurie, sur laquelle elle était solidement clouée, et lancée à une assez forte distance, avec la rapidité de la balle, contre l'une des croisées de la maison presbytérale; elle brisa un carreau et alla s'enfoncer de plusieurs centimètres dans l'un des murs intérieurs, dont la construction est en bon ciment de pierre, chaux et sable. Dans la commune de Milhas, plusieurs jeunes gens, qui avaient passé la nuit dans un grenier à foin, furent violemment saisis par le vent, eux, les fourrages qui leur servaient de couche et la toiture en paille qui, absolument dans la position où ils se trouvaient primitivement; le hasard a roulé qu'ils n'ont pas eu d'autre accident à déplorer et qu'ils ont été quittes pour la peur que ce petit voyage aérien a dû naturellement leur faire éprouver. »

On lit dans le *Courrier de la Drôme*, 4 décembre:

« Le Rhône est très haut; il s'élève à plus de 3 mètres 54 centimètres au-dessus de l'étage. Les terrains, des champs peu éloignés de ses rives et de nouveau ensemenés sont couverts par les eaux.

« L'Isère, la Drôme et l'Ardèche n'ont pas, jusqu'à présent, atteint une hauteur bien menaçante. »

On écrit de Toulouse, 6 décembre:

« Trois jours de pluies continuelles et générales dans nos contrées nous menacent peut-être de malheurs analogues à ceux dont nous entretenons les nouvelles du sud-est et du nord-ouest, relativement aux inondations. La Garonne est sensiblement grosse et couvre ce matin une partie du cours Dillon. Le courrier de Paris a éprouvé aujourd'hui un retard de huit heures, par suite du mauvais temps. Les inondations dont souffrent, en ce moment encore, les malheureux riverains du Rhône et de ses affluents, ne doivent pas avoir diminué, car le courrier de Marseille à Toulouse éprouve chaque jour un retard considérable occasionné par un détour qu'il est obligé de faire du côté d'Avignon. »

M. Bodin, maire de Pouillé, qui avait fait afficher les publications de mariage de sa fille avec un ecclésiastique, M. l'abbé Guicheteau, vient d'être suspendu de ses fonctions. Il a, dit-on, manifesté l'intention de déférer aux tribunaux la question de droit relative au mariage des prêtres.

Un jeune voyageur-français, M. Rochet d'Héricourt, que nos vœux accompagnent dans sa courageuse entreprise, va tenter de traverser l'Afrique centrale, mais seul, sans moyens de défense, seul comme René Caillé, résigné d'avance à toutes les chances de sa vie aventureuse, soit que, touriste Ignoré, il s'incorpore à quelque caravane de passage, ou que, confiant en son